



# La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles  
Année judiciaire 2014-2015 - (Trimestriel) Mai - Juin #4

Echos de la rentrée  
Echos de la conférence  
de Marc Trevidic  
Colloques  
Assemblée générale

# Faites le pas... en mode ZEN



## PASSER EN SOCIÉTÉ: STRESSANT OU RELAXANT?

Deg & Partners vous conseille et vous guide tout au long de ce processus. Les bienfaits du passage en société sont multiples : facilité de gestion, réduction des coûts, taxation adaptée...

La baisse de l'impôt des sociétés annoncée par le nouveau gouvernement est une raison supplémentaire de faire le pas!

La meilleure résolution pour 2015?  
Passer en société avec Deg & Partners.

Contactez nous!

[www.degandpartners.com](http://www.degandpartners.com) - [info@degandpartners.com](mailto:info@degandpartners.com)



**BRUXELLES**  
**LIÈGE**

Rue Waelhem 68 - 1030 Bruxelles - Tel + 32 2 247 39 39  
Quai Orban 41 - 4020 Liège - Tel + 32 4 343 17 31

**DEG & PARTNERS**  
Gestion | Conseil | Action

# Sommaire

## Echos

- 19 Conférence Berryer
- 20 Rentrée
- 22 Conférence de Marc Trevidic
- 24 Caserne Dossin
- 26 Quizz musical

## Activités

- 05 Tournoi de golf
- 07 Tournoi de tennis
- 08 Assemblée générale
- 11 Prix Le Jeune et Janson
- 11 Prix Boels
- 12 Midis de la formation
- 15 Colloques

## Divers

- 32 La justice en danger
- 34 A game Of throne
- 36 Toussaint au printemps
- 38 Un avocat au bout du monde
- 41 Un avocat, un film
- 44 Le barreau a un incroyable talent
- 46 Deux avocats un resto
- 47 Calendrier en bref et cotisations

# Editorial



« Il y aura hier des années de ça, nous étions tout de suite aujourd'hui déjà »

Ainsi évoque Bénabar, dans la belle chanson « Le cahier de solfège », le temps qui passe.

« *Le temps, ce grand sculpteur* », écrivait Marguerite Yourcenar.

Comme le temps passe trop vite, comme l'écrivent les poètes depuis la nuit des temps, et comme on aimerait l'arrêter...

Je nous revois entamer cette belle aventure à la Fondation Boghossian en juin 2014 et, déjà, l'assemblée générale du 18 juin prochain approche à grands pas.

Une année de présidence, c'est un peu comme un tour du monde.

Et un tour du monde, c'est une quête de l'horizon qui ramène au point de départ...

Avant de céder le gouvernail du Jeune Barreau à la prochaine équipe, il nous reste de belles et traditionnelles activités.

Du sport, avec les tournois de golf et de tennis.

Des colloques, sur la réforme du Conseil d'Etat, le droit du bail, et la banque sous tous ses aspects.

Quelques MDF, toujours aussi populaires, dont le dernier, ce 16 juin, avec comme invité le juge Pierre Delcour qui nous parlera de son audience de rêve...

*Mens sana in corpore sano...*

Ce 21 mai, patrons, venez entourer vos stagiaires au dîner du prix Boels, qui verra couronner les deux meilleurs exercices de plaidoiries de l'année.

Et ce 4 juin, rendez-vous aux stagiaires de deuxième et troisième année pour le célèbre concours de plaidoiries Le Jeune et Janson.

L'éloquence et le talent, des racines et des ailes, voici des maîtres-mots pour nos activités.

Et puis, tant attendue ou crainte, la Revue nous réunira tous ce 11 juin (stagiaires, n'hésitez pas à rappeler à vos patrons que la tradition veut qu'ils vous y invitent).

Merci déjà, du fond du cœur, à tous ceux qui ont permis à ce tour du monde de pouvoir être mené à bien, sans (trop) d'encombres...

Et d'abord merci à la *dream team* qui m'a entouré au sein de la Commission tout au long de cette année.

Ils ont été les voiles de mon bateau et les ailes de mon avion ; sans mes commissaires et sans mon directoire, rien n'aurait été possible.

Venez nombreux à nos activités pré-estivales, qui s'annoncent comme un feu d'artifice final de la belle année que j'ai passée grâce à vous tous.

Tous mes vœux accompagnent déjà notre futur président, Pierre-Yves Thoumsin, et sa belle équipe pour leurs futurs projets.

Le Jeune Barreau s'apprête à fêter ses 175 ans.

Un bel avenir lui est promis : les plus belles pages sont toujours celles qu'on doit encore écrire.

Vive le Barreau et longue vie au Jeune Barreau.

Benoît Lemal

# The Mercedes House

B R U S S E L S

EVENTS • RESTAURANT • LOCATION DE SALLE • SHOWROOM • SHOP



Rejoignez-nous chaque mois pour des  
events exclusifs @ The Mercedes House

**07/05** PATRONATO  
& REY CABRERA

**21/05** GENE TAYLOR  
& MORGAN DAVIS

**04/06** CARLOS VAQUERA

**18/06** MATTHEW IRONS  
INTERVIEW

Infos et réservations:  
[www.mercedeshouse.be](http://www.mercedeshouse.be)  
+32 2 400 42 50

The Mercedes House  
Grand Sablon  
Rue Bodenbroek 22-24 - 1000 Bruxelles  
Lun-Sa: 10h-20h / Di: 10h-16h  
+32 2 400 42 50

[www.mercedeshouse.be](http://www.mercedeshouse.be)

f [facebook.com/TheMercedesHouse](https://www.facebook.com/TheMercedesHouse)

t @mercedeshousebe i @mercedeshousebe

en collaboration avec:



# EXPO CHAGALL

Le mercredi 6 mai 2015, 19h30,  
Musée des Beaux-Arts



La Conférence du jeune barreau, les JABkes et le carrefour des Stagiaires s'associent pour vous convier à une visite privée de l'exposition Chagall.

Plus de deux cents œuvres de Marc Chagall provenant du monde entier ont été rassemblées pour cette importante rétrospective. L'exposition parcourt l'ensemble de sa carrière artistique, depuis les premières peintures en 1908 jusqu'aux dernières œuvres monumentales des années '80.

Si les grands thèmes chers à Chagall seront évidemment abordés, comme la culture juive, l'iconographie du village juif ou encore les traditions populaires, l'exposition se concentrera également sur sa rencontre avec la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle – et spécifiquement La Fontaine –, la découverte de la lumière et le traitement de la couleur. Un écho particulier sera donné à la période russe de l'artiste, au moment où son style si personnel le distingue d'un courant artistique imprégné par la révolution cubiste.

Fidèlement retranscrit, le langage poétique original de Chagall embarque les visiteurs dans un univers époustouflant, témoin de multiples cultures et traditions.

**La visite guidée sera suivie d'un drink.**

**Rendez-vous le mercredi 6 mai 2015, 19h30, Musée des Beaux-Arts (rue de la Régence, 3 à 1000 Bruxelles) ;  
Départ par groupes de 20.**

**Inscriptions :** [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Stagiaires : 20 € - Membres CJBB : 25 €

Non-membres : 30 €

Le prix inclut le ticket d'entrée, le vestiaire, et le guide.

## TOURNOI DE GOLF

Le vendredi 22 mai 2015 à 12h00

Royal Waterloo Golf Club

Vieux chemin de Wavre, 50 à 1380 Lasne

Terrain de la Marache

La Conférence vous convie à son traditionnel tournoi de golf. Confrères golfeurs de Belgique, vous êtes tous les bienvenus ! L'occasion vous est donnée de venir vous détendre et de faire du sport dans le cadre privilégié du Royal Golf Club de Waterloo, sur le terrain de la Marache.

### Programme de la journée

→ de 12h à 14h30 : départs (rendez-vous 1/2h avant le départ souhaité au caddy master),

→ 19h : remise des prix suivi du dîner

Inscriptions préalables et obligatoires pour le 10 mai 2015 au plus tard via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence

IBAN : BE68 6300 2151 2134

BIC : BBRUBEBB

avec la référence «nom + prénom - tournoi de golf/dîner»

Inscription au tournoi (pour tous) : 10 €

Green feen (non membres ; hcp maxi = 28.4) : 65 €

Dîner (3 services + forfait eaux, café et 1/2 bouteille de vin/pers.) : 45 €



# LA GRANDE REVUE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES JEUDI 11 JUIN 2015 À 20H

**Le 11 juin prochain**, c'est le retour tant attendu de la Grande Revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Un événement à ne pas manquer !  
Conçue, écrite et interprétée par des avocats, la Revue est l'occasion unique d'assister à un grand spectacle qui mêle le chant, la danse et les sketches.

Retraçant les événements marquants de l'année judiciaire, elle n'épargnera ni les avocats ni les magistrats.

Le sujet du spectacle : vous, nous, le confrère obligeant, et surtout le confrère désobligeant, les exploits dont certains sont fiers, et surtout, les exploits que certains voudraient oublier. Stagiaires, n'oubliez pas de rappeler la tradition à vos patrons : ils se doivent de vous inviter pour célébrer la fin de l'année judiciaire.

La représentation sera suivie d'un buffet et d'une soirée dansante.

#### **Date et lieu :**

Jeudi 11 juin 2015 à 19h30 heures.  
Début du spectacle à 20h15 précises.

Centre culturel d'Uccle :  
Rue Rouge, 47 - 1180 Uccle  
Tenue de ville exigée.

#### **Tarifs par personne :**

- Réservation et paiement avant le 29 mai 2015 :
  - Stagiaires membres de la Conférence et leurs conjoints : 30 € (avec le buffet : 50 €).
  - Stagiaires non-membres et leurs conjoints, ainsi que les autres membres de la Conférence : 40 € (avec le buffet : 60 €).
  - Non-membres de la Conférence : 50 € (avec le buffet : 70 €).
- Réservation et paiement à partir du 29 mai 2015 :
  - Stagiaires membres de la Conférence et leurs conjoints : 35 € (avec le buffet : 55 €).
  - Stagiaires non-membres et leurs conjoints, ainsi que les autres membres de la Conférence : 45 € (avec le buffet : 65 €).
  - Non-membres de la Conférence : 55 € (avec le buffet : 75 €).

Réservation préalable obligatoire pour le 5 juin 2015 au plus tard sur le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Merci de préciser votre nom, prénom, la catégorie (avec ou sans buffet) et le nombre de places souhaitées.

Le nombre de places étant limité à la capacité de la salle, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements.

Paiement au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) en indiquant : « Grande Revue 2015 » et le nom de la ou des personnes inscrites.

TOURNOI DE  
**TENNIS**  
ET INITIATION DE HOCKEY  
POUR LES ENFANTS  
14 JUIN 2015

**Date :**

Le dimanche 14 juin 2015  
de 9h30 à 19h (tennis)  
et de 14h30 à 18h (hockey).  
Dîner à partir de 19h.

**Lieu :**

Au Royal Léopold Club,  
Avenue Adolphe Dupuich, 42 à 1180 Bruxelles

Le traditionnel tournoi de tennis de la Conférence du jeune barreau se déroulera le 14 juin prochain, pour le plus grand plaisir de ses adeptes.

Comme chaque année, ce tournoi est ouvert à tous et propose des matchs de toutes catégories (simple, double, double mixte) et tous niveaux.

Cette journée représente une agréable occasion pour les avocats de se rencontrer dans un environnement dépassant le cadre strictement professionnel avant de se retrouver aux assemblées générales de fin d'année judiciaire.

L'accueil des participants (tenue blanche exigée) se fera dès 9h du matin afin de lancer les premiers matchs au plus tard à 9h30. Les finales se joueront en fin de journée.

Spectateurs et sportifs pourront se sustenter tout au long de la journée.

Le Jeune Barreau organisera simultanément une après-midi « animation hockey » pour les enfants, puisque le Léo dispose de terrains à seulement quelques dizaines de mètres de ceux de tennis.

Après l'effort, le réconfort : les participants seront ensuite invités à se retrouver autour d'un dîner convivial et à assister à la remise des prix aux gagnants des différentes catégories.

Ce sera aussi l'occasion de vous présenter les futurs candidats à la Commission administrative de la Conférence du jeune barreau.

Alors tous à vos raquettes, on vous attend en pleine forme !

**Participation aux frais et réservation :**

**Tournoi de tennis :**

**Membres :** 25 € - **Non-membres :** 30 €

**Initiation au hockey :** 5 € par enfant

**Dîner :**

**Membres :** 35 € - **Non-membres :** 40 €

Inscriptions préalables et obligatoires **pour le 4 juin 2015**  
**au plus tard via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

**Jeudi 18 juin 2015 à 15h**  
**Palais de Justice - salle 0.23**

Chers Confrères,

C'est une année judiciaire particulièrement intense qui se termine. Au cours de cette année, nous avons eu l'occasion de revenir sur quelques passages importants de notre histoire, et de rencontrer des personnes dont le vécu nous a particulièrement touché. Du petit week-end à Ypres, à la conférence sur génocide arménien, la caserne Dossin ou encore la rencontre avec Françoise Tulkens ou Marc Trevidic, cette année fut particulièrement riche.

Cependant, cette fin d'année judiciaire signifie également le renouvellement d'une partie de l'équipe de la Conférence du jeune barreau.

Nous vous prions donc de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le jeudi 18 juin 2014, à 15h, au Palais de justice. La présente invitation tient lieu de convocation.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport du secrétaire de la commission administrative
- Rapport du trésorier de la commission administrative
- Approbation des comptes et décharge aux membres de la commission administrative 2014-2015





- Election de la commission administrative pour l'année judiciaire 2015-2016 :
    - Election d'un président et d'un vice-président en remplacement de Maîtres Benoît Lemal et Pierre-Yves Thoumsin sortants et non rééligibles
    - Election de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2016-2017
    - Election de quatre membres de la Commission administrative en remplacement de Maîtres Tatiana Sladkovsky, Guillaume Sneessens, Jonathan Darchambeau, Katia Melis, sortants et non rééligibles
- En application de l'article 22 des statuts de l'asbl, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de

la Conférence au moins, pour le 8 juin 2015 au plus tard, au président de la Conférence à l'adresse du secrétariat sis au Palais de justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles.

Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote. Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible au secrétariat du Jeune Barreau) et mentionnant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom. Chaque membre prenant part au vote ne pourra être porteur que d'une procuration maximum.

# PETIT WEEK-END MAASTRICHT ET SA RÉGION

2 → 4 octobre 2015

*La rivière serpente aux pieds des coteaux garnis de vignes généreuses... ce pourrait être l'Alsace ou la vallée de la Moselle.*

*Les bœufs Wagyu s'abandonnent au régime cinq étoiles concocté par leurs éleveurs... cette campagne est-elle celle de Kobé ?*

*Des clochers majestueux se dressent vers le ciel. Gardiens des trésors médiévaux, ils rappellent les fières cités flamandes.*

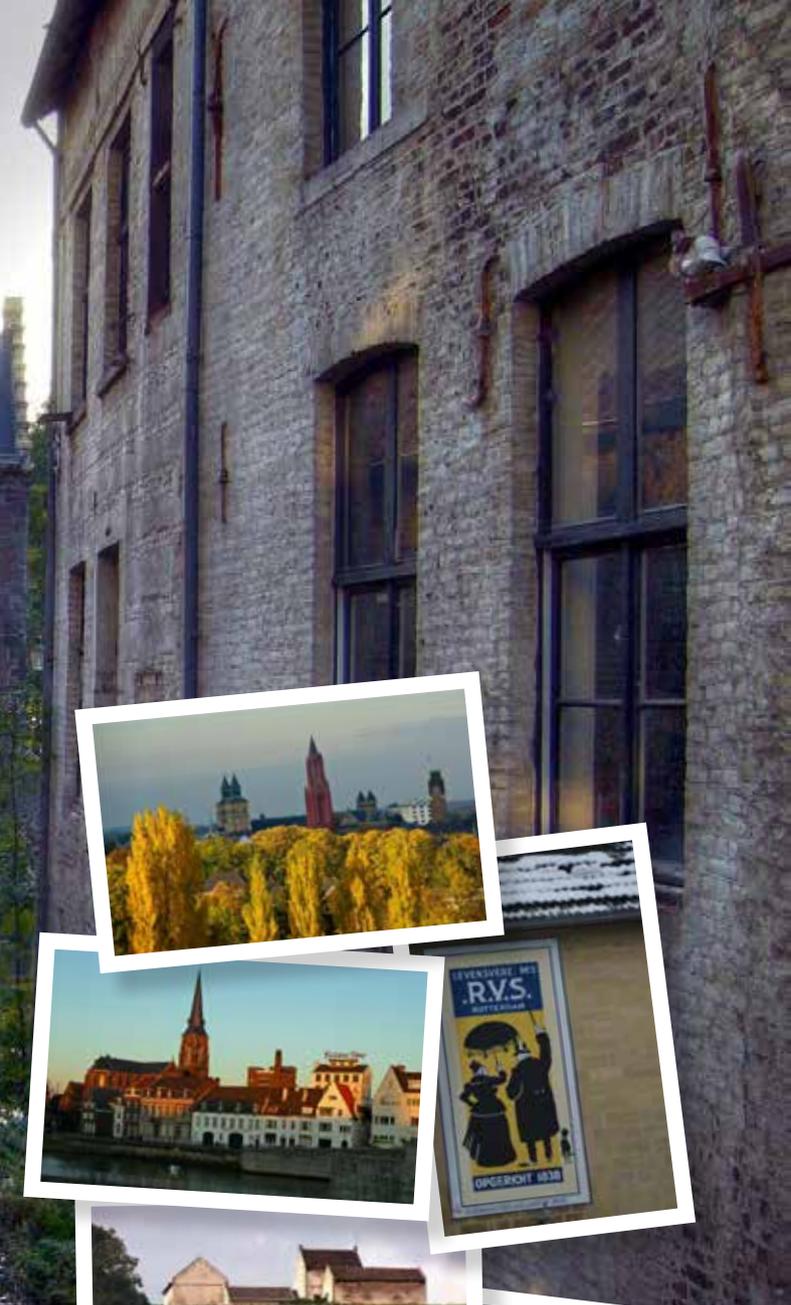
*Le burger est moelleux, le cheesecake moussueux... la Nouvelle-Amsterdam n'est qu'à une bouchée.*

*Des grappes de cyclistes gravissent la pente escarpée, se figurant les ascensions épiques du Ventoux ou du Galibier.*

Ces panoramas, ces saveurs et ces ambiances cosmopolites sont à nos portes. A l'occasion de son traditionnel petit week-end de détente, la Conférence du jeune barreau se propose de vous révéler les trésors de Maastricht et de sa région.

## Quand ?

Du vendredi 2 au dimanche 4 octobre 2015



## Où ?

Notre hôtel se situera à Valkenburg, la cité du Cauberg, mythique arbitre de l'Amstel Gold Race. Notre route nous mènera naturellement à Maastricht, avant d'explorer les campagnes vallonnées du Limbourg du Sud.

## Quoi ?

De la culture, de l'œnotourisme, du cyclisme, de la gastronomie, et surtout la convivialité qui caractérise notre traditionnel petit week-end.

Restez à l'affût de notre site internet pour découvrir le programme détaillé et les modalités d'inscription qui vous seront communiqués au cours de l'été.

# PRIX D'ÉLOQUENCE

## DÎNER DES PRIX BOELS

LE JEUDI 21 MAI 2015 À 19H45 HEURES, AUTOWORLD  
BRASSERIE, PARC DU CINQUANTAIRE 11 À  
1000 BRUXELLES

Si l'exercice de plaidoirie est avant tout une obligation du stage, il est aussi l'occasion de mettre à l'honneur dix stagiaires talentueux qui ont su se démarquer, par leurs qualités oratoires, des quelques deux cents avocats stagiaires ayant présenté, pour cette année judiciaire, leur exercice. Ceux-ci auront la grande fierté d'avoir été nommés au « prix Boels ».

Ce dîner convivial rassemblera ces 10 candidats, leurs fiers patrons, d'anciens prix, et tous les autres qui auront eu la bonne idée de venir les entourer et les féliciter pour leur exploit.

Il se clôturera par la proclamation des deux lauréats de cette année 2015.

### Frais de participation au dîner et inscription :

- Stagiaires membres de la Conférence : 40 €
- Membres de la Conférence et stagiaires non-membres : 45 €
- Non-membres : 50 €

Inscription préalable obligatoire pour le 15 mai 2015 au plus tard via le site internet de la Conférence [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Coordonnées bancaires de la Conférence du jeune barreau :  
IBAN BE68 6300 2151 2134 (en référence : « nom + prénom + prix Boels »).

### Renseignements complémentaires :

Au secrétariat de la Conférence du jeune barreau, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02/508.66.43.

# PRIX LE JEUNE & JANSON

LE JEUDI 4 JUIN 2015 À PARTIR DE 16H,  
PALAIS DE JUSTICE, SALLE 0.23

Au mois de mai, le printemps est aussi celui de l'éloquence. On y voit fleurir le talent de jeunes avocats venus se disputer les prestigieux prix Le Jeune et Janson.

Le concours est ouvert aux stagiaires de deuxième et de troisième année. Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau, ainsi que de membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson.

Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à une seule règle : celle de l'originalité.

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury.

Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résume en trois mots : instruire, plaire et émouvoir. Docere, placere, movere.

Le concours Le Jeune et Janson est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des prix. Si vous deviez encore hésiter, prenez contact avec les commissaires du jeune barreau... ils sauront vous convaincre de relever ce défi!

### Inscription au concours :

L'inscription et la participation au concours sont gratuites, tant pour les candidats que pour les spectateurs.

Les candidats sont invités à se manifester pour le 21 mai via notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be), par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax : 02/519.85.61.

### Frais de participation au dîner et inscription :

- Stagiaires membres de la Conférence : 35 €
- Membres de la Conférence et stagiaires non-membres : 40 €
- Non-membres : 45 €

Les inscriptions au dîner sont à effectuer via le site de la Conférence [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) pour le 28 mai au plus tard.

Coordonnées bancaires de la Conférence du jeune barreau:  
IBAN BE68 6300 2151 2134 (en référence : « nom + prénom + prix LJJ »).

### Renseignements complémentaires :

Au secrétariat de la Conférence du jeune barreau, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02/508.66.43 ou par mail auprès de Katia Melis ([katia.melis@skynet.be](mailto:katia.melis@skynet.be)) et Pierre-Yves Thoumsin ([pierre Yves.thoumsin@nautadutilh.com](mailto:pierre Yves.thoumsin@nautadutilh.com))

# MIDIS DE LA FORMATION

Les midis de la formation sont organisés en partenariat avec Kluwer

## Modalités pratiques de midis de la formation

### Lieu :

Sauf information contraire, les midis de la formation ont lieu à la salle Marie Popelin, dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles.

### Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €

Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du midi de la formation.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – titre du MDF »

## Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour 5 jours ouvrables avant le MDF au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

### Rappels importants :

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
2. Les midis de la formation sont fixés à 12h. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

---

## « Le droit de la copropriété du côté de l'avocat »

### LE MARDI 5 MAI, DE 12H À 14H

Après un rappel succinct des grandes lignes de la loi seront abordés certains sujets pour lesquels l'assistance de l'avocat est fréquemment sollicitée, notamment la responsabilité des associations de copropriétaires et du syndic, les procédures judiciaires spécifiques à la copropriété, la désignation

du syndic par voie judiciaire, la récupération des arriérés de charges et la présence de l'avocat aux assemblées.

L'intervenante est Me Martine WAHL, avocate au Barreau de Bruxelles.

---

## « Saisies et confiscations en matière pénale et indemnisation par ce biais de la victime de l'infraction contre les biens »

### LE LUNDI 18 MAI, DE 12H À 14H

La confiscation constitue une peine accessoire encore méconnue. Sa mise en œuvre, sur le plan juridique, est complexe. Pourtant, son importance est loin d'être négligeable. Appliquée de manière effective, elle frappe lourdement et durablement le condamné tandis qu'elle est de nature à permettre l'indemnisation rapide de la victime. Le gage de cette

efficacité résidera, le plus souvent, dans la saisie préalable des biens à confisquer, soit une mesure conservatoire elle-même complexe sur le plan pratique et juridique.

L'intervenant est Monsieur Frédéric LUGENTZ, conseiller près la Cour d'appel de Bruxelles.

## « ‘Droit de l’horeca’, actualités bien servies »

**LE VENDREDI 5 JUIN, DE 12H À 14H**

L’horeca est l’un des principaux secteurs socio-économiques de Belgique. Composé de plus de 70.000 entreprises, il présente des spécificités juridiques peu connues des praticiens et subit actuellement des réformes sans précédent, portant sur les matières fiscales, administratives et sociales, tant au niveau fédéral que communal.

Le midi de la formation sera l’occasion de revenir sur plusieurs points essentiels :

- L’introduction du Système de Caisse Enregistreuse (« Blackbox »), ses conséquences, les mesures compensatoires du « Plan Horeca », et la pétition de l’illégalité du système ;

- Les taxes communales sur les établissements hôteliers (« taxes de séjour ») et la question de leur « légalité » au regard de la jurisprudence de la Cour de cassation et de la Cour constitutionnelle ;

- Le nouveau visage de l’hôtellerie face au monde virtuel et les réponses y apportées par la nouvelle ordonnance bruxelloise relative à l’hébergement touristique.

L’intervenant, Me Philippe SIMONART, avocat au barreau de Bruxelles, est le conseil d’organisations représentatives du secteur et intervient en qualité de mandataire au sein de divers organismes y relatifs.

---

## « Mon audience idéale »

**LE MARDI 16 JUIN, DE 12H À 14H**

Derrière nos habitudes d’audience et nos expressions ancestrales (« j’ai dit et je vous remercie »), à quels arguments un juge est-il plus sensible ? Comment décrocher sa conviction ? Comment donner une bonne image de son client ? Quelle pièce est essentielle ?

A l’inverse, quel comportement faut-il éviter ? Quelle attitude faut-il proscrire ?

L’absence à l’appel du rôle et l’arrivée tardive, c’est grave ?

Les confrères qui s’agressent verbalement, c’est constructif ?

La remise sollicitée sans avertissement préalable, ça devrait être interdit ?

L’intervenant, Monsieur Pierre DELCOUR, a été avocat au Barreau de Charleroi durant 11 ans et membre du conseil de l’Ordre.

Il est juge au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles depuis 2009 et préside actuellement la 43<sup>ème</sup> chambre correctionnelle.

Il a été un précurseur de l’utilisation d’internet.

Il a été le premier à instaurer l’adresse 43tpifrbxl@gmail.com, mode de fonctionnement désormais repris par toutes les chambres.

Au cours de son exposé, il nous décrira son audience idéale...

# Nouvelles publications Wolters Kluwer

Indispensable  
pour tout juriste



## L'emploi des langues en matière judiciaire dans l'arrondissement de Bruxelles

Auteur : F. Gosselin

Cet ouvrage facilite la compréhension de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire et guide les juristes à travers les – innombrables – subtilités des **législations linguistiques**. A jour au **15 janvier 2015**, il intègre les adaptations législatives récentes issues de la loi du 19 juillet 2012 portant réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, et fournit une analyse exhaustive des premières décisions rendues depuis la scission de cet arrondissement et le dédoublement des juridictions bruxelloises, qu'il s'agisse de juridictions de fond ou de la Cour constitutionnelle.

Un ouvrage essentiel pour tous les praticiens du droit.

Code produit : BP/ARROJUD-BI14001 ■ Année : 2015 ■ Volume : ± 400 pages ■ ISBN : 9789046573341

Achat unique : € 121,20 TVAC (€ 114,34 HTVA)

➔ [shop.wolterskluwer.be/fr/ARROJUD-BI14001](http://shop.wolterskluwer.be/fr/ARROJUD-BI14001)

Disponible en version  e-book



## Manuel des procédures devant le Conseil d'Etat

Auteur : J. Sohier

L'ouvrage fait le point sur le **contentieux administratif devant le Conseil d'Etat** qui a connu des évolutions de la jurisprudence au cours des dernières années et d'importantes modifications législatives depuis cette année 2014.

Il analyse les particularités inhérentes au caractère objectif du recours, les différentes conditions de recevabilité, les moyens d'annulation qui peuvent être invoqués à l'appui d'un recours, et les caractéristiques inhérentes à la procédure devant le Conseil d'Etat. Les autres contentieux sont également examinés, à savoir le contentieux de la suspension, de la cassation administrative, de l'indemnité, ainsi que celui de pleine juridiction.

Ce manuel propose également une série de modèles de requêtes et autres actes de procédure devant le Conseil d'Etat.

Code produit : BP/MACONS-BI14001 ■ Année : 2014 ■ ISBN : 9789046567272

Achat unique : € 97,02 TVAC (€ 91,53 HTVA)

➔ [shop.wolterskluwer.be/fr/MACONS-BI14001](http://shop.wolterskluwer.be/fr/MACONS-BI14001)

Disponible en version  e-book



## Manuel de droit pénal spécial

Auteurs : A. De Nauw, F. Kutty

Le Manuel de droit pénal spécial est une **étude à jour et synthétique** des infractions pénales les plus souvent rencontrées dans la pratique judiciaire. Le but de cette troisième édition est de fournir aux lecteurs un **tableau des crimes et délits du Code pénal de 1867**, tels qu'ils sont institués en droit positif belge, à l'exclusion des controverses doctrinales et jurisprudentielles.

Code produit : BP/PENSPEC-BI14001 ■ Année : 2014 ■ Volume : 1262 pages ■ ISBN : 9789046567777

Achat unique : € 279,39 TVAC (€ 263,58 HTVA)

➔ [shop.wolterskluwer.be/fr/PENSPEC-BI14001](http://shop.wolterskluwer.be/fr/PENSPEC-BI14001)

Disponible en version  e-book

# « LE BAIL ET LE CONTRAT DE VENTE FACE AUX RÉGLEMENTATIONS RÉGIONALES (URBANISME, SALUBRITÉ, PEB) »

## COLLOQUE

auditoire Bordet A - SPF Justice - Bd. de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles  
Sous la direction scientifique de **Nicolas BERNARD**,  
professeur à l'Université Saint-Louis

Le 7 mai 2015  
de 13h30 à 18h

Avec la temps (et la régionalisation de pans entiers de compétences fédérales), les réglementations adoptées notamment par la Région de Bruxelles-Capitale en matière de logement ont pris une ampleur considérable. Elles gouvernent désormais la grande majorité des aspects de la politique de l'habitat : lutte contre l'insalubrité, permis d'urbanisme, amélioration de la performance énergétique des bâtiments,...

Or, il se trouve que les institutions du bail et du contrat de vente sont, jusqu'ici, toujours régies par des lois fédérales. Il s'ensuit fatalement des « collisions » entre normes portant sur le même objet mais prises par des niveaux de pouvoir différents. Et l'impact est d'autant plus fort que ni l'Etat fédéral ni les Régions n'ont prévu les conséquences juridiques à attacher à ces cas d'entrecroisement de prérogatives. Au minimum, une certaine incertitude règne. Concrètement, quelle peut être la validité d'un bail relatif à un logement méconnaissant les règles régionales de salubrité ? Ou dépourvu de certificat P.E.B. ? Ou encore aménagé en contrariété avec les règles urbanistiques ? Et quid de l'éventuel contrat de vente afférent à un tel bien ? C'est à instruire ces importantes questions juridiques que va s'employer le présent colloque. Ce, en convoquant différents points de vue (monde académique, barreau, administration, magistrature et notariat), tant il est vrai que la réalité immobilière est multi-dimensionnelle et doit être appréhendée dans sa globalité, par l'ensemble des acteurs concernés.

**13h30 Accueil par Benoît LEMAL**, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**13h45** Position du problème par **Nicolas BERNARD**, professeur à l'Université Saint-Louis

**14h10** Questions-réponses

**14h20** Le point de vue de l'avocat, par **Bernard LOUVEAUX**, avocat au barreau de Bruxelles, et **Mathieu HIGNY**, avocat au barreau de Bruxelles et collaborateur scientifique auprès du centre de droit privé de l'Université catholique de Louvain

**15h** Questions-réponses

**15h10** Pause-café

**15h40** Le point de vue de l'administration, par **Frédéric DEGIVES**, directeur du Service d'inspection régionale du logement de la Région de Bruxelles-Capitale, et **Luc LHOIR**, directeur de la Direction juridique des recours et du contentieux de la Direction générale opérationnelle 4 (urbanisme, aménagement du territoire, logement, énergie, ...) du Service public de Wallonie

**16h20** Questions-réponses

**16h30** Le point de vue du juge, par **Thierry MARCHANDISE**, juge de paix du troisième canton de Charleroi et **Jérémie VAN MEERBEECK**, juge au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles et professeur invité à l'Université Saint-Louis

**17h10** Questions-réponses

**17h20** Le point de vue du notaire, par **Mathieu VAN MOLLE**, notaire, chargé de cours à l'Université de Liège et maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles

**17h50** Questions-réponses

**18h** Clôture des travaux

### Participation aux frais :

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à :

- membres de la Conférence : 30 €

- non-membres de la Conférence : 40 €

- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : 25 €

Prix de l'ouvrage à déterminer

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – bail et vente – nom + prénom »

### Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 4 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire **pour le 23 avril au plus tard**.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :

**www.cjbb.be**

# « LA JUSTICE ADMINISTRATIVE, UN AN APRÈS LA RÉFORME DU CONSEIL D'ÉTAT »

## COLLOQUE

auditoire Bordet A - SPF Justice - Bd. de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles  
Sous la direction scientifique de Mes François VISEUR et Justine PHILIPPART,  
avocats au barreau de Bruxelles

Les 21 et 28 mai 2015  
de 13h45 à 18h30

La loi du 20 janvier 2014 portant réforme de la compétence, de la procédure et de l'organisation du Conseil d'Etat souffle sa première bougie et ses douze premiers mois d'application s'apparentent à tout sauf à un long fleuve tranquille.

Le texte et ses arrêtés d'exécution apportent non seulement de profondes modifications à la procédure en suspension mais introduisent également d'importantes nouveautés comme la boucle administrative ou l'indemnité réparatrice.

Très controversée, critiquée car trop politique ou trop éloignée des réalités quotidiennes de la juridiction, attaquée devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat lui-même, la réforme est secouée de toutes parts et il semble encore difficile de déterminer si les changements qu'elle apporte seront autant de tentatives manquées de moderniser la procédure ou, au contraire, d'utiles innovations améliorant l'accès au Conseil d'Etat et la réception de ses arrêts par les autorités administratives.

Dans ce contexte, le colloque des 21 et 28 mai 2015 se donne pour objectif de faire un état des lieux pratique de la procédure contentieuse administrative un an après la réforme du Conseil d'Etat.

Une part importante des travaux sera consacrée au Conseil d'Etat lui-même, en offrant un aperçu général de la procédure telle qu'aujourd'hui en vigueur mais également en abordant, d'un point de vue sectoriel, les apports de la réforme dans le contentieux de la fonction publique, le contentieux des marchés publics et le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement.

Différentes interventions donneront, par ailleurs, l'occasion de faire le point sur les « nouveaux lieux de justice administrative » – nouvelles juridictions ou tribunaux judiciaires – vers lesquels le législateur tend à transférer certaines compétences « classiques » du Conseil d'Etat et dont le rôle grandissant n'est pas sans poser question.

### 1<sup>ère</sup> journée, 21 mai 2015

**13h50 Accueil par Benoît LEMAL**, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**14h15** Introduction par Monsieur **David RENDERS**, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à l'UCL

**14h30** « Introduction : avons-nous besoin d'un Conseil d'Etat ? » par Monsieur **Paul MARTENS**, président émérite de la Cour constitutionnelle, conseiller d'Etat honoraire

**15h** « La qualité du requérant et son intérêt au recours et aux moyens » par Monsieur **Michel KAISER**, avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'UCL,

et Monsieur **Emmanuel GOURDIN**, avocat au barreau de Bruxelles

**15h30** « L'introduction d'un recours au Conseil d'Etat : forme, délais, suspension des délais et procédure électronique » par Madame **Justine PHILIPPART** et

Monsieur **François VISEUR**, avocats au barreau de Bruxelles

**16h** Pause-café

**16h30** « Urgence, extrême urgence, mesures provisoires et balance des intérêts devant le Conseil d'Etat : quelles spécificités ? » par Monsieur **François TULKENS**, avocat au barreau de Bruxelles, chargé d'enseignement à l'USL-B, et Monsieur **Maxime VANDERSTRAETEN**, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'USL-B et à l'ULB

**17h** « L'indemnité réparatrice et l'indemnité de procédure » par Madame **Michèle BELMESSIERI**, avocat au barreau de Bruxelles, assistante à l'USL-B, et Madame **Irène MATHY**, avocat au barreau de Bruxelles, chargée d'enseignement à l'USL-B, assistante à l'ULB

**17h30** « Les accessoires de l'arrêt : l'arrêt-conseil, l'injonction, l'astreinte et la boucle administrative » par Messieurs **Benoît CAMBIER** et **Alexandre PATERNOSTRE**, avocats au barreau de Bruxelles

**18h** « Première analyse critique de la réforme » par Monsieur **Jean BOURTEMBOURG**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférence à l'UCL-Mons et Monsieur **François BELLEFLAMME**, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'USL-B

**18h30** Clôture des travaux

**2<sup>ème</sup> journée, 28 mai 2015**

**13h50 Accueil par Benoît LEMAL**, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**14h15 Introduction par Monsieur Patrick GOFFAUX**, avocat au barreau de Bruxelles, doyen de la faculté de droit et de criminologie de l'ULB

**14h30** « Le Conseil d'Etat est-il toujours un juge de l'excès de pouvoir ? Réflexions sur le rôle et la place du Conseil d'Etat dans le système de protection juridictionnelle contre l'administration » par **Monsieur Bruno LOMBAERT**, avocat au barreau de Bruxelles, chargé d'enseignement à l'USL-B

**15h** « Le contentieux des marchés publics à l'aune de la réforme du Conseil d'Etat » par **Mesdames Sarah BEN MESSAOUD** et **Isabelle VAN KRUCHTEN**, avocats au barreau de Bruxelles

**15h20** « La réforme du Conseil d'Etat face au contentieux de la fonction publique » par **Madame ANNE FEYT**, avocat au barreau de Bruxelles et assistante chargée d'exercices à l'ULB, et **Monsieur Bertrand HEYMANS**, avocat au barreau de Bruxelles

**15h40** « L'application de la réforme du Conseil d'Etat au contentieux de l'environnement et de l'urbanisme » par **Messieurs Louis VANSNICK** et **Benoit GORS**, avocats au barreau de Bruxelles, assistants à l'UCL

**16h** Pause-café

**16h30** « Les nouvelles juridictions compétentes en matière d'urbanisme en Région flamande et en Région wallonne » par **Monsieur Tangui VANDENPUT** et **Patrick DE MAEYER**, avocats au barreau de Bruxelles

**16h55** « Les compétences administratives des juridictions civiles : l'exemple de la Cour d'appel de Bruxelles et du tribunal de la famille procédure » par **Monsieur Sébastien DEPRÉ**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférence à l'UCL, et **Monsieur Evrard DE LOPHEM**, avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'ULB

**17h20** « Le juge du travail : nouveau juge administratif » par **Monsieur Jérôme SOHIER**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférence à l'ULB, et **Monsieur Maxime CHOMÉ**, avocat au barreau de Bruxelles

**17h45** « La cassation administrative et la cassation des arrêts du Conseil d'Etat » par **Monsieur Philippe LEVERT**, avocat au barreau de Bruxelles, chargé de cours à l'ULB et **Madame Manuela VON KUEGELGEN**, avocat au barreau de Bruxelles

**18h15** « Le Conseil d'Etat, bientôt septante ans » par **Monsieur Francis DELPÉRÉE**, professeur émérite de l'UCL, membre de la Chambre des représentants.

**18h40** Clôture des travaux

**Participation aux frais :**

Le prix de la participation aux travaux

et aux pauses-café est fixé à :

- membres de la Conférence : 75 €

- non-membres de la Conférence : 90 €

- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : 60 €

Prix de l'ouvrage à déterminer

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – justice administrative – nom + prénom »

**Formation permanente :**

La participation au colloque donne droit à 8 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants à l'issue de la deuxième journée.

**Inscriptions :**

Inscription préalable obligatoire **pour le 10 mai au plus tard**.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :

**www.cjbb.be**

**chantal** | **Traductions**  
**pulé** | **France**

**VOS TRADUCTIONS JURIDIQUES**  
**EN TOUTES LANGUES**

Assignations  
Conclusions  
de justice  
Sentences  
**ACTES**  
Contrats  
Certificats  
d'accord  
général  
de vente

**Au sein de notre équipe  
nous comptons d'anciens  
juristes ainsi que des  
traducteurs experts qui  
mettent à votre disposition  
leur expérience tant  
linguistique que juridique.**

Tél +33 1 43208474 – Fax +33 1 43203725  
chantal.pule@chantalpule-traductions.com  
www.chantalpule-traductions.com

# « LES RÉCENTES RÉFORMES DE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER : QUEL IMPACT POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, LEURS CLIENTS ET LEURS RESPONSABLES ? »

## COLLOQUE

auditoire Bordet A - SPF Justice - Bd. de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles  
Sous la direction scientifique de Me Marc FYON,  
avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCL

Le 3 juin 2015  
de 13h30 à 18h

Les banques se trouvent au cœur de diverses récentes réformes législatives d'importance.

Le constat peut, au premier abord, paraître relever de l'évidence : les crises financières de 2008 et de 2011 ont montré que le statut et le contrôle sur les établissements de crédit souffraient de faiblesses et appelaient des réformes. L'adoption d'une nouvelle loi bancaire constitue une conséquence directe de ces crises.

Mais le constat est plus large et ne se limite pas, tant s'en faut, à la seule nouvelle loi bancaire : la banque et ses clients se trouvent, dans des disciplines variées, au cœur de récentes réformes législatives. L'entrée en vigueur du Code de droit économique, la législation sur le blanchiment d'argent et les nouveautés en matière de sûretés financières en sont quelques exemples. Que ce soit en droit des sûretés, en droit pénal, en droit des sociétés, en droit financier ou en matière de protection du consommateur, le législateur est intervenu et a adopté des réformes substantielles qui méritent d'être examinées, non pas séparément sous l'angle spécifique de la discipline stricte à laquelle chacune d'elle se rapporte, mais bien dans leur ensemble.

Ces réformes sont importantes bien sûr pour les établissements de crédit. Elles influencent de manière directe leurs activités, leur gouvernance et leurs obligations.

Elles sont notables pour le système bancaire dans son ensemble puisqu'elles procèdent en partie des leçons tirées à la suite des crises financières de 2008 et 2011 et entendent à la fois favoriser la stabilité de ces marchés et la responsabilisation et le contrôle des acteurs qui y interviennent.

Elles sont essentielles enfin pour les partenaires et les clients des établissements de crédit puisqu'elles interfèrent profondément dans la définition de leurs droits et obligations respectifs et entendent fournir une protection accrue aux consommateurs.

C'est dans ce contexte que la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles organisera le 3 juin prochain un colloque destiné à réfléchir à la portée de ces diverses réformes. Sous la présidence de Me Marc Fyon, six spécialistes donneront une analyse de ce thème sous l'angle de leurs disciplines respectives : le droit bancaire, le droit des sociétés, le droit des sûretés, la protection des consommateurs, le droit financier et le droit pénal.

**13h30 Accueil par Benoît LEMAL**, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**13h45 Introduction par Monsieur Marc FYON**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCL

**14h** « Perspective de droit bancaire : objectifs et principes essentiels de la nouvelle loi quant au statut et aux activités des établissements de crédit » par **Monsieur Jean-Pierre DEGUÉ**, sous-directeur du service juridique de la Banque Nationale de Belgique, collaborateur à l'ULg

**14h35** « Perspective de droit des sociétés : impact de la nouvelle loi bancaire sur la gouvernance des établissements de crédit » par **Monsieur Arnaud COIBION**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCL

**15h10** « Perspective de droit des sûretés » par **Madame Michèle GRÉGOIRE**, avocate à la Cour de cassation, professeur ordinaire à l'ULB

**15h40** Pause-café

**16h10** « Perspectief van consumentenrecht : invloed van het nieuwe wetboek van economisch recht op de bescherming van de cliënten van kredietinstellingen » par **Madame Veerle COLAERT**, professeur à la KUL

**16h45** « Perspective de droit financier : création d'un statut juridique pour les entreprises de planning financier et panorama de la réglementation des intermédiaires financiers » par **Monsieur Didier WILLERMAIN**, avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'ULB

**17h20** « Perspectives de droit pénal » par **Monsieur André RISOPOULOS**, avocat au barreau de Bruxelles, chargé de cours au Master en gestion fiscale – Solvay Business School

**17h55** Séance de questions-réponses

**18h10** Conclusions par **Monsieur Marc FYON**

**18h30** Clôture des travaux

### Participation aux frais :

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à :

- membres de la Conférence : 50 €
- non-membres de la Conférence : 60 €
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : 35 €

Prix de l'ouvrage à déterminer

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – droit bancaire – nom + prénom »

### Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 4 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire **pour le 20 mai au plus tard**. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)



# BERRYER

LE 4 DÉCEMBRE 2014  
Audrey Despontin



Il régnait dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel, en ce 4 décembre 2014, comme une ambiance de rentrée des classes. Tandis que les candidats belges arpentaient la scène de long en large et que le Président de la Conférence déplaçait les sièges, les spectateurs gagnaient non les sièges près des radiateurs mais bien ceux des premiers rangs. A 20h30, lorsque la cloche retentit, la soirée commence.

L'entame du cours est culinaire, **Me Benoît Lemal** ayant souhaité nous livrer la recette d'une Berryer réussie. Si la présentation de chaque secrétaire de la Conférence du Stage s'avère un peu longue – telle est la difficulté de l'exercice – elle laisse aux spectateurs le loisir d'observer les douze avocats supposés représenter l'éloquence à la française. Et l'on est frappé, d'emblée, de constater que parmi ces derniers, l'on ne compte que deux femmes. Cette absence de touche féminine sera heureusement corrigée par la présence de l'invitée d'honneur, **Mme Laurence Bibot**.

Et c'est justement au portrait de Mme Bibot que, coutume oblige, le 4<sup>ème</sup> secrétaire se livre ensuite. Si le tableau nous laisse perplexe, il ne faut toutefois pas en faire grief à l'invitée d'honneur, notre confrère parisien ayant préféré nous dépeindre son époux plutôt que d'évoquer la personnalité de l'humoriste.

Mais enfin, il est l'heure d'entrer dans le vif du sujet et voilà qu'accède à la tribune le premier candidat. Sur le thème « Faut-il se mettre à genoux pour joindre les deux bouts », **Me Martin Dethier** se livre à une comparaison entre le statut des artistes et celui des jeunes avocats, avant de nous mener au travers des histoires mythologiques de la Grèce Antique

et de finir par une conception toute... personnelle de l'apprentissage par la gémulation. L'exposé est clair et la voix posée et si, certes, le discours fut un peu sage, l'orateur n'aura pas démerité.

Lui succèdera **Me David Brillot** qui nous entretiendra du même sujet. Plus audacieux et certainement plus sûr de lui, notre confrère nous emmènera place Poelaert, rebaptisée Place Pigalle pour l'occasion, pour nous y dépeindre les prestations que ses confrères et consœurs seront peut-être un jour amenés à offrir. S'il conclura malheureusement par quelques slogans maintes fois entendus, Me Brillot nous aura livré un discours plein d'entrain et de fantaisie.

On aurait aimé qu'il en soit de même des secrétaires de la Conférence. Certaines interventions auront sans doute marqué les esprits et l'on se souviendra, par exemple, du 11<sup>ème</sup> secrétaire se présentant comme le plus belge des confrères parisiens ou le régional de l'étape, ou encore du deuxième secrétaire, mi-avocat, mi-rapporteur, dont l'éloquence n'était certes pas classique mais qui aura retenu l'attention de la salle. Il est toutefois regrettable que les autres critiques se limitent, souvent, à ironiser sur le physique des candidats où à aligner les clichés d'une Belgique dont ils ont manqué l'évolution.

Le meilleur est heureusement à venir. C'est au tour du trésorier, où comme il le confessait, de celui qui n'a rien à dire, de prendre la parole, afin de laisser aux contre-critiques le temps de finaliser leur discours.

**Me Jonathan Darchambeau** s'avance pour nous confirmer toute la délicatesse de la tâche qui lui incombe. Qu'importe, il n'est pas homme à reculer ! et nous avoue être confronté à un dilemme : se mettre à nu devant le public (qui, à cet instant, se réveille) ou endosser le costume de bouffon. Ceux qui, connaissant Me Darchambeau,

auront tremblé un instant mais le voilà qui, déjà, endosse le déguisement de Télétubbies, dans un parfait moment de surréalisme belge et pour le plus grand bonheur du public.

Et puis, lorsque les élèves ont défilé, lorsque la récréation est terminée, vient l'heure de la leçon. **Me Eric Dupont-Moretti** s'avance et nous rappelle que « l'éloquence est avant tout un esthétisme de la pensée ». Notre illustre confrère offre un moment de grâce, décochant ses flèches pour toucher au cœur ses confrères parisiens. Fin et incisif mais sans méchanceté, il leur rappellera qu'un discours éloquent ne peut se résumer à quelques blagues graveleuses, à de piètres imitations ou encore à des numéros de comique au rabais.

Lui succèdera une seconde contre-critique en la personne de **Me Olivier Martins**. Nul n'aurait aimé passer après Me Moretti mais Me Martins le reconnaît, il en a l'habitude et c'est avec la gouaille qu'on lui connaît qu'il prendra la parole, parvenant même à faire preuve d'éloquence en citant un entraîneur du club de foot de Lille, à moins que ce ne soit celui de Saint-Etienne...

## Et notre invitée d'honneur dans tout cela ?

Disons que si elle fut sympathique, elle parut également décontenancée, ce qui limita malheureusement ses interventions tant on sait qu'elle peut faire preuve d'un esprit piquant. Mais il faut admettre que c'est un exercice particulier que celui auquel se livrent nos confrères qui, non contents de s'affronter au quotidien, se retrouvent le soir pour prolonger la lutte. Qu'importe, il y eut davantage de bons moments que de médiocrité. Espérons que, comme nous, elle a passé une bonne soirée !



Compte-rendu

# RENTRÉE 2015

François Viseur



**J-9**, mardi 7 janvier, 11h. Les brumes des fêtes de fin d'année se lèvent. Le barreau et Bruxelles reprennent vie. Finies les fêtes de fin d'année. Benoît Lemal et son équipe prennent soin des derniers détails de ce qui sera la rentrée 2015.

**J-9**, 11h35. Rien ne sera plus jamais pareil. L'attentat contre la rédaction de Charlie Hebdo met K.O. une planète entière. J-8, Monrouge. J-7, prise d'otage de l'Hypercacher. Ensuite, à l'issue d'un suspens macabre suivi en direct par une planète en émoi, la mort – inévitable – des terroristes.

**J-7**, 18h, malaise général mais soulagement. Des gens marchent pour exprimer leur colère aux quatre coins du monde. J-6 et J-5 sont nos 12 et 13 septembre 2001. Pourtant, la vie doit continuer. Dans deux jours, les premiers invités étrangers arrivent à Bruxelles. Benoît et son équipe ne peuvent pas regarder en arrière. Ils doivent avancer.

**J-1**, jeudi 15 janvier, tout le monde est là. Charlie est encore dans tous les esprits mais le concours de plaidoiries surréaliste

est là pour lancer les festivités. Le barreau est loin d'imaginer qu'à la même heure, à Verviers, à Molenbeek, les unités spéciales de la police interviennent, au péril de leur vie, contre différents groupes terroristes qui planifiaient des attentats le lendemain, à Bruxelles, au Palais royal, au commissariat de police de Molenbeek et... au palais de justice. Là même où doit être organisée notre rentrée solennelle. La Belgique, elle aussi, est menacée.

Pendant ce temps là, à H-20, Benoît et son équipe ne savent plus que penser. A

**H-18**, le 15 janvier à 21h, David Ramet ignore encore si, et où, il pourra prononcer le discours qu'il prépare depuis plus d'un an. Je l'imagine, stoïque, se disant que, vraiment, le destin est un mystère. Benoît, lui, retient son souffle.

**H-6**, l'heure est grave. Les mesures de sécurité mises en place au palais de justice créent de longues files d'attente qui empêchent l'accès au bâtiment historique. Le colloque sur l'arbitrage est déplacé dans la Salle Popelin. **H-5**, deux heures sont nécessaires pour rentrer dans le palais. Celui-ci pourrait même être fermé

l'après-midi. Le spectre de l'annulation plane sur le discours de rentrée. David sourit malicieusement.

**H-2**, le Bâtonnier en exil se voit obligé d'inviter ses convives au tribunal du travail. Pourtant, comme le soleil qui rayonne sur Bruxelles ce 16 janvier 2015, la situation se dégage petit à petit : le palais restera accessible ; le discours sera en retard, mais il aura bien lieu. Le téléphone arabe fonctionne, Facebook relaye le message : de partout à Bruxelles, nos confrères se dirigent vers la Place Poelaert.

**Heure H**, les avocats bruxellois et leurs confrères de tous pays rejoignent juges et greffiers dans la file d'attente encore unique. Des togas de toutes sortes pénètrent au compte-gouttes dans le palais de Poelaert et rejoignent, après seulement 45 minutes d'attente, la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel. Celle-ci ne sera pas comble. Nombreux sont ceux que la menace de l'annulation – bien plus que celle d'un attentat – auront découragés. Qu'à cela ne tienne ! Benoît Lemal et son équipe peuvent se permettre de ne plus stresser que de façon normale.

**H+20 minutes.** Hommage est rendu à nos morts au son de la trompette qui résonne dans le palais. Le bâtonnier Boonen et le président Lemal prononcent quelques mots que Benoît termine en r appelant, comme le disait Malraux, que « Le tombeau des morts, c'est le cœur des vivants ». Maîtres Céline Wiard et Jérôme Henri déposent une couronne au pied du monument ad hoc, clôturant la cérémonie et invitant implicitement l'assemblée à pénétrer dans la salle des audiences solennelles.

Celle-ci se remplit lentement, le contrôle de sécurité à l'entrée du palais permettant peu à peu l'arrivée des confrères retardataires. Les anciens bâtonniers et le Conseil de l'Ordre prennent place sur les bancs latéraux. L'assemblée est clairsemée mais les invités importants sont là : l'Ordre judiciaire est représenté par ses différents chefs de corps, les barreaux étrangers (Paris, Lausanne, Luxembourg, Genève, Québec, Montréal, etc.) ainsi que de nombreux jeunes barreaux de Belgique et d'ailleurs affrontent le risque d'attentat pour fêter avec nous, sans peur, l'année 2015 qui commence.

Le président Lemal introduit la séance de rentrée en saluant Charlie, son épouse et son père. Après un émouvant hommage au bâtonnier Wagemans, bien trop tôt disparu, il remercie sa commission, son directoire et Patricia, la secrétaire de la Conférence, toujours là pour lui. Il remercie également le bâtonnier Boonen, son chef de colonne et ancien associé, responsable de sa (dé)formation professionnelle et complice de toujours.

Le président Lemal clôt son introduction par un hommage aux victimes des attentats de Paris ainsi que, partout dans le monde, aux victimes de l'ignorance et du totalitarisme : Boko Haram, l'Arabie Saoudite, la Syrie, etc. Nos libertés ne s'usent que si nous ne les utilisons pas. C'est sur ces quelques mots qu'il apaise la parole au Bâtonnier Boonen.

Celui-ci renchérit et appelle à l'assemblée d'avocats et de magistrats, défenseurs et garants naturels des valeurs fondamentales de notre société, à ne pas oublier les événements de janvier 2015. Il les invite surtout à éviter toute réaction sécuritaire exagérée. Seule l'éducation peut constituer, à ses yeux, une réponse efficace au terrorisme. Le barreau doit être un soutien de la liberté d'expression et il doit résister, il doit revendiquer l'Etat de droit que craignent les terroristes. Au cri de « Soyons fiers d'être avocats », le bâtonnier Boonen clôture son introduction,

saluée unanimement par un public, debout et ému.

Benoît Lemal reprend la parole pour remettre les prix décernés par l'Ordre en 2014.

**H+90 minutes,** Maître Ramet est face à son destin. Homme de défi, cultivé, le président Lemal s'enorgueillit de le voir prononcer « son » discours, lui qui le voit comme son ami « pendant encore quelques minutes ». Après l'évocation de quelques souvenirs communs, dont un brillant calendrier de mise en état imposant à Maître Lemal un dépôt de conclusions le 31 février 2012, il lui donne enfin la parole pour son discours.

Dans un silence attentif et respectueux, la salle voit Maître Ramet se lever, s'approcher du pupitre et commencer son discours en ouvrant un oeil, et puis l'autre. Dans un discours fin et complexe, David aborde le thème du déterminisme en s'interrogeant sur sa propre condition : était-il destiné à prononcer ce discours de rentrée ?

Il introduit son discours en développant trois grands thèmes de la pensée déterministe : Œdipe cherchant à éviter la prédiction, Henri IV s'interrogeant sur la valeur relative d'une messe et du royaume de France et Raskolnikov, le héros de Dostoïevski, face à sa volonté, avortée, de changer le monde.

Son discours est aussi exigeant que David est cultivé : passant de la pensée stoïcienne à Descartes, évoquant Kant, Spinoza et Bergson, on comprend non seulement que le sujet l'intéresse mais qu'il entretient une passion pour la philosophie et une admiration pour Sartre et les existentialistes.

Serait-ce la complexité du sujet ou la torpeur du début d'après-midi ? Certains sur les bancs latéraux commençaient à piquer du nez lorsque Maître Ramet, d'un habile coup de poing sur le pupitre, éveilla son discours et, du même coup, réveilla une assemblée qu'il ne perdra plus.

D'une voix vive, rapide mais précise, presque exalté après une première partie très posée, David Ramet en revient à lui et nous fait part de son choix. Il est libre, et tant pis pour les forces supérieures qui n'existent pas. Le destin est une création de l'esprit des croyants. Maître Ramet n'y croit pas et, au risque de décevoir, il ne prononcera pas le discours.

Mais sa liberté est complète. Alors, plutôt

que de choisir, au risque de décevoir, il décide de ne pas choisir : il fera son choix demain, peut-être... titre qu'il avait donné à son discours qui sera finalement assez bref puisqu'il n'aura duré que 30 minutes.

En réveillant la salle pour clore son discours, Maître Ramet n'aurait pu mieux introduire le discours, également brillant, du président de la Conférence du jeune barreau, Benoît Lemal.

Celui-ci a, en effet, pris son exact contrepied. Là où David Ramet nous avait fait voyager dans les méandres du déterminisme philosophique, Benoît Lemal a prononcé un discours amusant, léger, humoristique. Passant de Guy Marchand aux Inconnus, il démystifie en quelques phrases le discours savant de Maître Ramet. Imaginant ce dernier, une pipe à la main, au coin du feu, citant Spinoza à son épouse amoureuse, Maître Lemal tente de faire valoir les avantages incommensurables de la croyance au destin et à la vie éternelle sur la liberté qu'apporte l'existentialisme.

Maître Lemal, superbe dans son rôle, évoque sa propre destinée, qui lui a permis de rencontrer son épouse pendant un exercice de plaidoirie ou encore de voir Muriel Bialek lui asséner un « C'est ton destin » qu'il ne devait jamais contredire pour essayer de le convaincre de reprendre la tête de la Conférence du jeune barreau.

Par quelques piques amicales, il reproche à Maître Ramet son sens aigu de la procrastination (Demain, peut-être...) qui, s'il avait été suivi par Charles de Gaulle, aurait sans doute changé le cours de l'Histoire. Admettant avoir aimé le discours de Maître Ramet à sa première lecture, avouant ne l'avoir compris qu'à la cinquième, Benoît fait rire la salle aux éclats en racontant comment Stéphanie, encore elle, lui avait dit « Bonne chance », lorsqu'elle avait lu le discours pour la première fois.

Après ces notes d'humour, Benoît nous a remis les pieds sur terre en abordant un thème qui lui est cher : le devoir de mémoire. Le président a, en effet, lu deux lettres très émouvantes de poilus morts de façon injuste il y a un siècle. Quelle aurait été notre vie si nous étions nés en 1895 ? Quelle aurait été notre destin si nous étions nés à Karachi ou à Ryad ? L'intervention s'achève par cette interrogation dont l'actualité nous sera rappelée, encore, par le bâtonnier Boonen.

Face à une salle qui se vide petit à

petit, celui-ci prononce un discours davantage lié à l'actualité judiciaire qu'au thème présenté par Maître Ramet. Posé mais volontaire, il aborde cette fois le naufrage de la justice, thème effectivement préoccupant mais marronnier des discours de rentrée aux quatre coins du royaume et dont l'actualité n'est malheureusement pas

prête de s'estomper. Même si sa volonté, politiquement incorrecte, de voir les Flamands nous rendre les greffiers dont ils n'ont pas l'usage a fait grincer quelques dents, le discours engagé de Maître Boonen a été salué d'une nouvelle standing ovation, clôturant ainsi la séance de rentrée solennelle 2015.

Non, Maître Lemal, vous n'êtes pas le Francesco Schettino du barreau de Bruxelles ! Contrairement à lui, et malgré la tempête, vous avez mené à bon port cette rentrée solennelle !

## Compte-rendu

# MARC TREVIDIC

## OU LA DIVINATION PRÉSIDENTIELLE

Geoffroy Cruysmans

### Le président de la Conférence est-il devin ?

L'on est en droit de se poser la question : le 11 février dernier, alors que les risques d'attentat avaient donné à notre palais de justice un petit air de camp retranché, le juge d'instruction français Marc Trevidic, spécialisé dans

les affaires de terrorisme, occupait en effet la tribune de la Conférence, répondant à une invitation qui lui avait été lancée ... un an et demi plus tôt.

L'atmosphère dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation était pour le moins particulière, et pas seulement en raison d'un chauffage souffreteux : s'y croisaient une cohorte d'avocats surveillés par une escouade de policiers, l'oreillette au vent, le tout sous l'œil de quelques Hauts Magistrats renforcés d'un ancien patron de la Sûreté de l'Etat et de délégués de la Commission européenne.

De l'attentat de la rue Copernic à l'assassinat des moines de Tibhirine en passant par celui du président rwandais Habyarimana, autant de dossiers emblématiques dont le conférencier

d'un soir dirige l'enquête et dont il se garda bien de parler, du moins dans les détails.

Car Monsieur le Juge d'instruction a élevé au rang d'un art le respect du secret de l'instruction, des droits de la défense, de la présomption d'innocence.

Point de détails croustillants donc, ni de ces scoops dont certains sont si friands, mais de la mesure, de la maîtrise, du bon sens et une haute conception des principes fondamentaux de l'Etat de droit.

L'on entendit ainsi, ce qui en surprit plus d'un, le conférencier prononcer un implacable réquisitoire contre les lois d'exception et autres mesures vers lesquelles peut faire pencher un légitime souci de préserver notre mode de société.



**Compte-rendu**

# « MAGISTRATURE ET BARREAU FACE À L'OCCUPANT (1914-1918) »

18 mars 2015  
Gérard Leroy

Ce 18 mars, la Conférence du jeune barreau nous a gâtés. Mélanie Bost, chercheur au CEGESOMA, Centre d'Etude Guerre et Société, et à l'Ecole Royale Militaire, et Jérôme de Brouwer, professeur d'Histoire du droit à l'ULB et auteur d'une Histoire du Barreau de Bruxelles, nous ont entretenus de l'attitude de la magistrature et du barreau, surtout à Bruxelles, pendant la guerre 1914-1918.

Bien sûr, beaucoup ont entendu parler de l'héroïsme du bâtonnier Léon Théodor, qui fut déporté en 1915, et de la grève des magistrats début 1918. Le mérite des conférenciers fut de nous rappeler, exemples à l'appui, que, lorsqu'il y a occupation, les groupes occupés oscillent entre le désir de révolte et celui de s'accommoder pour maintenir une survie étatique nationale.

L'alternance des interventions, Madame Bost parlant de la magistrature et Monsieur de Brouwer, du barreau, rendaient les exposés fort agréables à suivre.

En 1914, le Barreau vivait une crise d'identité. Le barreau latin et le barreau d'affaires étaient en opposition. En 1883, le Conseil de l'Ordre du barreau de Bruxelles avait voté l'incompatibilité de l'avocature avec la fonction d'administrateur de société. Un personnage aussi important que Victor Jacobs, ancien ministre et qui le sera encore, avait été radié. La Cour d'appel avait infirmé. A la fin des hostilités, sous le bâtonnat de Me Jacques des Cressonnières, le cumul sera de nouveau interdit. A l'élection de « mi-mandat », Me des Cressonnières ne sera pas réélu. Ce sera le retour des partisans du cumul.

Dès le 20 novembre 1914, les Allemands occupent le Palais de Justice, ce que les magistrats et les avocats considéreront comme une humiliation. On en viendra à utiliser des escaliers de service pour éviter certaines rencontres. La Constitution prévoit la publicité des audiences ; c'en sera fini. Pour garder un ordre judiciaire

belge, jusqu'en février 1918, la magistrature se montrera assez conciliante, même si elle veillera au maximum à ne pas appliquer les ordonnances de l'occupant.

Le barreau, fort réduit puisque deux-tiers de ses membres sont au front, se posera des questions de principe : faut-il plaider devant les tribunaux militaires allemands ? La réponse sera positive. Faut-il intervenir pour des clients allemands ? Les autorités allemandes menaçant de faire venir leurs propres juristes, le Barreau acceptera pour autant qu'il y ait chaque fois une désignation d'office. Au mépris de la Convention de La Haye, l'occupant allemand introduira, en matière de loyers, des tribunaux d'arbitrage présidés par le juge de paix, avec comme assesseurs un propriétaire et un locataire. Les parties s'y expliqueront sans pouvoir faire appel à un avocat.

Le problème des tribunaux d'arbitrage créera un fossé entre la magistrature et le barreau. Considérant la création de ces tribunaux comme illégale, les avocats estimeront ne pas pouvoir plaider en appel de leurs décisions. La magistrature sera d'un avis opposé. Le bâtonnier Léon Théodor plaidera devant le Tribunal de première instance que celui-ci, et non pas le Tribunal d'arbitrage créé par l'occupant, est compétent en matière de loyers. Le vice-président du Tribunal de première instance, Maurice Benoît, lui donnera raison. La Cour d'appel reformera ce jugement. La Cour de cassation confirmera l'arrêt de la Cour d'appel. Elle reconnaîtra la légalité des arrêtés allemands et dénierait aux juridictions belges le droit de contrôler la légalité de l'œuvre législative de l'occupant à l'aune de la convention de La Haye. Les Allemands suspendront le président Benoît et déporteront peu après le bâtonnier Léon Théodor.

De nombreux avocats seront actifs dans la presse clandestine. Onze avocats travailleront à La Libre Belgique. Beaucoup aideront la population en participant aux efforts du CNSA, le Centre National de Secours et Alimentation.

En 1917, les Allemands avaient nommé des magistrats qui leur étaient inféodés. En janvier 1918, des activistes flamands affichèrent leurs thèses séparatistes. Le 7 février 1918, Michel Levie, représentant du gouvernement du Havre à Bruxelles, enjoignit à la magistrature de sévir. Elle le fit et ordonna des arrestations mais les Allemands libérèrent aussitôt les activistes arrêtés. Le président et les conseillers de la Cour d'appel de Bruxelles furent déportés. La Cour de cassation décida de poser un geste extrêmement fort et suspendit la machine judiciaire. Les magistrats firent grève.

Après-guerre, quelques magistrats seront sanctionnés sans bruit mais nous retiendrons surtout que le Roi Albert tint à venir saluer la magistrature, reconnaissant ainsi ses mérites.

Madame Bost et Monsieur de Brouwer nous ont fait passer une soirée extrêmement intéressante. A juste titre, ils ont été fort applaudis.

## Compte-rendu

**VISITE DE  
LA KAZERNE DOSSIN**  
Sylvie CALLEWAERT

# « ALLER SIMPLE POUR L'ENFER »

1<sup>er</sup> février 2015



**PAR UN DIMANCHE  
APRÈS-MIDI PLUVIEUX ET  
GRIS, LA CONFÉRENCE DU  
JEUNE BARREAU NOUS  
CONVIE À MALINES.  
PIQUÉE PAR LA CURIOSITÉ,  
JE DÉCIDE DE PARTICIPER  
À CETTE ACTIVITÉ.  
JE NE LE SAVAIS PAS ENCORE  
MAIS J'ALLAIS VIVRE UN  
MOMENT PARTICULIÈREMENT  
INTENSE QUI MARQUERAIT  
MA MÉMOIRE.**

Un bâtiment imposant aux fenêtres murées abrite l'un des musées les plus intéressants qu'il m'ait été donné de voir sur ce sujet : la déportation et l'extermination de milliers de juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Juste de l'autre côté de la rue, la caserne de Dossin. J'ignorais jusque-là son existence.

Devenue aujourd'hui un complexe d'habitations luxueuses, j'apprendrai que cette caserne a été pour des milliers de déportés belges, juifs, tziganes, homosexuels – en somme les indésirables du régime nazi – la dernière escale avant la mort. La ligne de chemin de fer attenante à la caserne a vu s'élancer tous les convois vers l'horreur. On peut facilement imaginer les wagons à bestiaux alignés dans lesquels se sont entassés des milliers de personnes qui ne reviendront jamais de ce long voyage direction Auschwitz.

Une visite guidée du musée avait été organisée. Nous avons ainsi déambulé au travers de l'Histoire, les murs ornés des visages de ces oubliés. De la propagande anti-juive à travers l'Europe à



La masse humaine tourbillonnante vous emporte, vous enthousiasme, vous entraîne. Votre propre « moi » disparaît. Un pour tous, tous pour un ! La foule joue de la musique, s'amuse, fait la fête tout en générant une puissance sans limites.

Chaque dictateur exploite et dirige les masses, les retransforme en une formidable arme politique. Dans l'euphorie et l'extase, l'obéissance loyale et l'imitation aveugle... La cohésion est stimulée par la création d'un Ennemi, par la stigmatisation et la persécution de groupes humains. Le simplisme de la pensée binaire – eux et nous – peut alors faire naître un nationalisme virulent. Ainsi les masses peuvent-elles exercer une force destructrice, mortelle, qui n'épargne rien ni personne. Le chef encourage, fanatise, surveille. Il a recours à l'arme de la consultation populaire, aux résultats parfois édifiants, notamment parce que les médias sont muselés et les opposants éliminés.

Heureusement, la démocratie se méfie des masses. Car elle croit à la liberté et à l'égalité, elle combat la discrimination et plaide la cause de la solidarité. Tels sont les fondements de l'idéologie de la société moderne, basée sur les droits de l'homme. Dans le monde libre, les masses sont donc diverses, multiculturelles et le pouvoir est tributaire de l'alternance des majorités politiques. La création et le renforcement d'une société pluraliste ne peuvent exister sans concertation ni compromis.

Trommsdorff, Bonn, Belgique, 2012 (Photo Pierre-Jozef De Poel)

l'abominable vérité des camps d'extermination, photos, témoignages, décisions administratives et reportages de survivants nous ont permis de découvrir une autre facette de l'Histoire.

La barbarie étant le sujet de cette exposition, on peut y découvrir aussi des informations sur la ségrégation raciale aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, sur le génocide rwandais ou encore sur la persécution en Chine.

Ne jamais oublier et rester vigilants sont les enseignements que l'on peut retirer de cette visite.

Cette après-midi-là, nous avons été honorés de la présence d'un grand homme, Simon GRONOWSKI, qui, devant un auditoire de confrères et d'enfants, nous a dit quelques mots.

Faisant preuve d'un grand courage, il a partagé avec nous son expérience et son incroyable vie.

Simon avait un peu plus de onze ans lorsqu'il a été amené à la caserne de Dossin avec sa mère et sa grande sœur. Il n'est pas difficile d'imaginer l'émotion que devait susciter cette visite, presque un pèlerinage. Simon était du 20<sup>ème</sup>

convoi, l'unique convoi qui a été attaqué par la résistance qui a permis à quelques deux cents personnes de s'échapper de ce train de la mort. Simon a fait partie de ces miraculés.

Depuis des années, il met un point d'honneur à partager son expérience et parler des ces atrocités dont il a été victime. Il arpente les salles de classe et contribue de toutes ses forces au devoir de mémoire, en particulier auprès des plus jeunes.

« Il ne faut pas oublier », dit-il. Mais pas une once de haine ou de vengeance dans son discours.

Simon nous rappelle de rester vigilants. Il partage avec nous ses inquiétudes par rapport aux problèmes actuels, mais jamais il ne renonce à l'espoir.

Son message est l'espoir. Il nous demande de croire en l'Homme et de ne pas baisser les bras.

Nous étions tous silencieux et émus lorsque Simon a terminé son intervention par ces mots : « Vive l'amitié entre les hommes, Vive la Paix ». Un grand Monsieur.

Un après-midi inoubliable.

## Compte-rendu

# QUIZZ MUSICAL

3 février 2015

Catherine Lothaire

Après le succès de la première édition, une horde d'avocats motivés et combattifs ont (re)pris la direction du Petit Chapeau Rond Rouge, le mardi 3 février, pour prendre part au quizz musical de la Conférence.

Dès l'entrée dans l'arène, petite pièce aux allures de théâtre composée de longues tables en bois, la frénésie est palpable.

Accueillis avec le sourire des commissaires du Jeune Barreau et un ticket boisson, les participants sont tout de suite mis dans l'ambiance.

Les arrivées se font groupées, après un fast food rapidement ingurgité entre collègues au sortir du cabinet. Une fois passée la commande au bar, l'heure est déjà à la stratégie...

Quelle table choisir ? La plus proche de la scène ? Pas trop près des baffles quand même ? Pas trop loin du bar tout de même ?

Les plus petites équipes fusionnent et font connaissance, les autres revoient déjà leurs classiques.

Plus encore que les verres de bière ou de vin, un objet est au centre de toutes les attentions : le buzzer. Alors que Jonathan, notre maître de cérémonie, installe le matériel, les six équipes mettent un point d'honneur à vérifier que ce fameux buzzer fonctionne. Virés les paquets de chips et les assiettes de fromage/saucisson/olives qui garnissent généreusement les tables : l'essentiel est de disposer du meilleur angle d'attaque pour atteindre le Graal.

L'édition d'octobre fut l'occasion pour Jonathan de se familiariser avec le monde des avocats et leur (petit) côté indiscipliné.

Les petits malins qui avaient discrètement déposé sur leurs genoux smartphones et autres tablettes, dans l'espoir de faire un usage (discret) de l'application Shazam, furent vite découragés par un Jonathan catégorique : son matériel était conçu pour résister à toutes les nouvelles technologies !

Et pour dissuader ceux qui seraient tentés de vouloir le vérifier (sait-on jamais ?), la sanction serait sévère et des points seraient immédiatement retirés à l'équipe concernée.

**Le but du jeu ?** Découvrir le plus rapidement possible, au gré des différents thèmes, le nom de l'interprète et/ou le titre des chansons diffusées par Jonathan.

**L'enjeu ?** Subtiliser le titre tant convoité de « roi du buzzer » à l'équipe du Jeune Barreau qui, pour l'occasion, répond au nom champêtre de « CJBBli ».

Les bordéliques, les désorganisés, l'équipe Dal&Veldekens, les « Vus et revue », etc... sont autant de challengers potentiels, prêts à tout pour atteindre la première place.

**Et c'est parti !!!** En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, le buzzer des « Vus et revue » a déjà fait mouche trois fois.

La partie s'équilibre quelque peu au gré des thèmes soigneusement concoctés par **Jonathan**.

S'adaptant à son assemblée entièrement composée d'avocats, il a complété les thèmes classiques « spécial rock », « reprises » ou encore « bandes originales » de thèmes sur mesure tels que « les fruits » ou encore « la justice ».

Le quizz prend rapidement des allures de karaoké et se poursuit dans une ambiance surchauffée.

**Me Audrey Despontin** de l'équipe « Dal&Veldekens » rafle haut la main les points « frotte-manche » en se révélant particulièrement habile dans l'art de la flatterie. Bref, Jonathan succombe...

**Un blind-test** viendra clôturer la fin de la première partie.

Cette fois, les équipes font bloc pour trouver le titre et l'interprète des 10 chansons sélectionnées par Jonathan et l'inscrire sur la feuille prévue à cet effet.

La pause fut l'occasion de se rafraîchir et de déguster les œufs en chocolat, cakes et autres friandises disposés un peu partout sur les tables.

Après l'annonce des résultats et l'attribution des points du blind-test, les buzzers retrouvent leur rôle central pour un final explosif, où l'équipe « Dal&Veldekens », bien aidée par

**Me Pierre-Louis Docq**, talonne l'équipe des « **Vus et revue** ». Le quizz se termine en beauté sur la chanson à 100 points « quand je t'aime » de Demis Roussos et sur la victoire à l'arrachée de l'équipe « **Dal&Veldekens** »

Je retiendrai de ce quizz son ambiance de feu, son organisation sans faille, la patience de Jonathan, la rapidité impressionnante de « **Me Quentin** », les talents de polyglotte de **Me Jean-Joris Schmidt** et la satisfaction de tous les participants à la sortie.

Au vu des talents qui se sont révélés ce mardi de février dans l'équipe des « Vus et revue », nul doute que la Revue 2015 sera un très grand cru !!

*« J'ai toujours rêvé d'apprendre à faire des avions avec tous ces papiers qui encombrent mon bureau. Grâce à Strada lex, j'ai enfin le temps pour ça. »*

### Strada lex - Encore plus simple, plus rapide, plus exhaustif

Accédez, partout et à tout moment, à l'information juridique utile à votre profession grâce à la nouvelle version de la base de données Strada lex, encore plus performante.

**strada**  
lex

Nul n'est censé ignorer Strada lex

Découvrez toutes les nouveautés de Strada lex sur [www.stradalex.com](http://www.stradalex.com).

Pour toute question, présentation personnalisée ou formation gratuite, contactez-nous au 0800 39 067 ou à [info@stradalex.com](mailto:info@stradalex.com).



**UNIVERSITÉ  
SAINT-LOUIS  
BRUXELLES**



## SAINT-LOUIS, en bref

**PÔLE DE SCIENCES HUMAINES  
3000 ÉTUDIANTS**

- FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- FACULTÉ DE DROIT
- FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, POLITIQUES ET DE LA COMMUNICATION
- FACULTÉ DE TRADUCTION ET INTERPRÉTATION MARIE HAPS
- INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES

- 11 programmes de bachelier
- 1 programme de master 120
- 5 programmes de master de spécialisation
- 14 programmes de formation continue
- 9 domaines de doctorat
- 16 centres de recherche
- 3 instituts de recherche

Boulevard du Jardin botanique, 43 | 1000 Bruxelles

Tél.: 02 211 78 11

[info@usaintlouis.be](mailto:info@usaintlouis.be) | [www.usaintlouis.be](http://www.usaintlouis.be)

# ICHEC ENTREPRISES

## DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS CONTINUES

- Management – Stratégie
- Gouvernance
- Finance
- Fiscalité - **ICHEC-ESSF**  
LES SCIENCES FISCALES
- RH – People Management
- Marketing – Communication – Vente
- Développement Personnel

En journée, en soirée ou le samedi  
Subsides et aides à la formation



[ichec-entreprises.be](http://ichec-entreprises.be)  
02/739 37 41



**Tablette offerte**  
si contrat signé avant le 30/04/2015



**SAMSUNG**

## MultiXpress CLX-9201NA

**Des couleurs réalistes à la vitesse de la lumière  
dans une solution économique**

Puissantes performances pour un traitement plus rapide et plus facile de vos documents et un flux de tâches mieux structuré. Dans une société où tout va très vite, vous voulez évidemment tirer le meilleur de votre appareil multifonction.

### Deux fois plus puissant pour de meilleures performances

Si votre entreprise doit régulièrement imprimer ou copier de gros volumes en peu de temps, cet appareil est la solution idéale. Doté d'un processeur double cœur Samsung à 16Hz, il fait s'envoler la productivité de votre bureau grâce à sa rapidité d'impression et de numérisation.

**Votre spécialiste** à Bruxelles

Contactez-nous sans tarder  
au 02/ 725 32 30 ou via [contact@copytec.be](mailto:contact@copytec.be) - Chaussée de Haecht, 28 - 1831 Diegem

**COPYTEC**  
SAMSUNG



à partir de  
**49,99 €**  
/mois \*



\*Conditions disponibles sur demande

**Compte-rendu****PAPY  
RACONTE****25 février 2015**

On imagine un dimanche, milieu d'après-midi. La nappe est blanche, le poulet rôti, la bouteille de vin rouge exsangue. Et là, Papy raconte. Il en a des histoires à raconter, Papy, tant il en a vu, des couleurs. Et il faut bien le reconnaître, avec truculence, il raconte bien.

Le 25 février dernier, pas de nappe blanche ni de poulet rôti, mais une soixantaine d'avocats venus courageusement dans le froid et la pluie réchauffer la solitude du palais de justice de Bruxelles pour écouter deux Papys conteurs. Des monstres sacrés ou de sacrés monstres, comme il fut dit pour leur plaisir ; deux personnalités qui, cumulées, affichent plus d'un siècle de barreau.

Invités par le Président du jeune barreau de Bruxelles – qui vit décidément son année d'extase –, les anciens bâtonniers Magnée et Legros venaient raconter leurs « plus beaux procès ». Ils devaient en choisir 7, on en eu plus (et pour notre argent). En alternance, les bâtonniers ont raconté une ou plusieurs anecdotes. Pendant que l'un parlait, l'autre remplissait son verre de rouge. Le président Lemal, entre les deux, jubilait et lâchait, de temps en temps, des rires gras et sincères.

Avant cela, pour celui qui ne les connaissait pas, les premiers stagiaires respectifs ont présenté leur ancien patron. Me Dany Spreutels, élégant comme à son habitude, parlant debout d'une voix de plaideur d'assises, hésitant sans cesse entre mettre ses lunettes ou les enlever (a-t-il songé aux lentilles de contact ?), a exposé sa première rencontre avec Magnée, et sa première bévue. Mais aussi une après-midi en assises éméchés tous deux au champagne... Me Marc Libert, dans un autre style, a commencé fort en indiquant que la seule différence entre les deux invités, c'était la gauche caviar pour l'un et la droite caviar pour l'autre. Il termina encore plus fort en brisant sur le sol du vestiaire le verre de rouge qu'il venait d' « afonner », trinquant à la santé de son ancien maître et « brisant son verre comme on brise les tyrans ».

Xavier Magnée tout d'abord, bâtonnier en 1990-92, ancien cancre du collège Saint-Pierre d'Uccle, a mélangé ses souvenirs du barreau et ses souvenirs de président du jeune barreau. A toutes fins utiles, sachez qu'il n'est pas conseillé de répondre à un président de cour d'assises, vicomte de son état, que s'affubler d'un tel titre, « ça fait toujours marrer les putes dans les bordels ». Dans le même genre, si un énergomène, qui se prend pour le Roi d'Italie, vous interrompt en plein conseil de l'Ordre, mieux vaut malgré tout prendre l'appel, ce pourrait être vrai. Enfin, le bâtonnier Magnée a admis avoir été encore plus rouge qu'à son habitude alors qu'assistant à une pièce de théâtre dans laquelle les acteurs, comme dans la vie réelle, jouaient le mari, la femme et la maîtresse, le mari crut bon d'ajouter à

sa réplique « Et ce n'est pas Magnée au 8<sup>ème</sup> rang qui va vous tirer d'embarras, Madame ! ». Le curieux peut trouver ces histoires, et quelques autres, dans un ouvrage publié récemment.

Pierre Legros ensuite, dauphin du précédent et donc bâtonnier en 1992-94, avait fait le choix de parler davantage de « petites histoires » que de grands procès. Comment suspendre, en urgence, des funérailles ? Me Legros a la réponse. Par ailleurs, il en connaît un rayon sur l'escroquerie : du concours de la plus grosse patate dans un village du Brabant à l'achat d'un collier inestimable place Vendôme, Me Legros assume une forme d'admiration pour l'intelligence de la ruse de certains escrocs. Loin des petites histoires, Me Legros a aussi rappelé des combats d'avant hier qui relèvent aujourd'hui d'un autre âge, à savoir l'avortement (affaire Peers) et l'homosexualité (affaire Vincineau).

La soirée fut agréable et souvent drôle, les récits cocasses. Certes, on devine que les histoires ont été racontées cent fois et que l'on joue gentiment avec la réalité. On ne leur en tient pas rigueur, à nos papys conteurs, si le show prend le pas sur la vérité historique.

Pour ma part, j'aurais aimé plus de récits sur les affaires difficiles, sur les épreuves que la profession peut infliger, sur ses duretés. Car, comme l'a dit Me Spreutels, ce n'est pas toujours facile d'assumer la défense, d'affronter un procès d'assises, dans la cruauté des passions humaines. A n'en pas douter, certaines histoires marquent l'homme. On en a trop peu parlé à mon goût, ce n'était pas le parti de la soirée, le moment était plutôt à la détente.

Par cette soirée, le Président du jeune barreau espère lancer une tradition lemaliste, comme un Président de la V<sup>ème</sup> République entend marquer la cité de son mandat. Il souhaite que ce type de soirée se reproduise, que deux avocats soient invités régulièrement à partager leurs souvenirs et leurs expériences. Me Lemal nous invite en mai prochain pour un nouveau tour d'histoires. La rumeur indique qu'il s'agira (.....). Nous verrons si le germe aura porté ses fruits.

Vincent Defraiteur

*Merci au Journal des Tribunaux de nous avoir autorisé à reproduire cet article.*

*Le nom des prochains invités du Pla « Mes 7 plus beaux procès » (27 mai 2015, 20h, vestiaire) a été remplacé par leurs photos.*

*Les avez-vous reconnus ? les deux premières bonnes réponses gagnent deux entrées pour la soirée du 27 mai 2015 (répondre à b.lemal@sybarius.net)*

# Florence Desternes

Cela s'est passé un vendredi 13 (mars),  
un jour anormal.

Florence nous a quittés.

Florence n'est plus à nos côtés.

Une artiste est partie.

Elle n'a pas gagné ce combat inégal. Il n'y a pas eu de procès, pas de juge, pas d'appel, pas de juridiction supranationale. Même pas de condamnation. Même pas de demandeur. Même pas de défendeur. C'est profondément injuste.

Comment a-t-il osé penser, le Grand Jacques, que mourir cela n'est rien ? Nous qui aurions tellement voulu qu'elle vieillisse pas trop loin de nous. Non, cela n'est pas une bonne affaire. Elle est partie bien avant de fâner mais aussi, et surtout, avant de profiter d'autres merveilleux moments avec ses amis, avec son enfant, avec son beau gars plein d'amour, avec sa famille.

On ne se rend jamais autant compte de l'importance des gens que quand ils nous manquent. Et nous avons mal. Une douleur lancinante. On a beau le prévoir, être avertis de l'inéluctable, elle nous manque. Terriblement. Et nous la pleurons, sans honte et sans retenue.

Ce n'est pas n'importe qui.

C'est Florence Desternes, notre Flo, notre amie, notre confidente, notre clown, notre chanteuse. Avec elle, c'était l'humour tendre, celui qui apaise tout, celui qui fait rire doucement, celui qui sent bon la vie.

C'était une femme de 41 ans, avec plein de défauts parce que les amis, ça aime surtout les défauts.

Son premier défaut, c'est sa beauté. Elle avait du chien, cette nana-là. C'était sa manière de se tenir, sa manière de prendre la parole, sa manière de s'habiller juste. Même amaigrie et dans la souffrance, elle était belle, élancée, les traits marqués mais toujours fins. Ne vous y trompez pas ! C'est un défaut. Parce qu'elle avait tendance à l'oublier, la vilaine ! Et nous ne nous sommes pas privés de le lui dire, combien nous la trouvions belle.

Son deuxième défaut, c'est sa voix de chanteuse de blues. C'est agaçant quelqu'un qui chante bien comme ça. Ça fout le complexe. Ça pourrait la vie des autres, jaloux que nous sommes. A la revue, avec un groupe en concert ou ... au Snap, combien se sont émerveillés de ce don ? Et pour se chauffer, un petit « Aigle noir ». Excusez du peu !



Son troisième défaut, c'est sa réussite professionnelle. Cette sorte de gens énervants qui ont réussi par l'intelligence et la volonté. Elle aurait pu être mannequin ou chanteuse. Il a fallu qu'elle soit avocate. Pire, une avocate « entrepreneuriale », une femme d'affaires.

Dans sa chambre d'hôpital se trouvait une énorme caisse pleine de fardes, résultat de longues recherches en vue d'un pan de la réédition du Traité élémentaire de droit civil belge (le « De Page ») : celui qui touche au droit de la construction. Une spécialisation dans une branche pleine d'avocats poilus. Cela lui correspond. Et oui c'est un défaut, même si nous ne savons plus pourquoi. Et puis peu importe.

Pour chacun d'entre nous, cette question existentielle nous taraude en ce lendemain triste. Où es-tu ? Dans un paradis pour l'une, dans un ciel étoilé pour l'autre, nulle part pour les derniers. Ta beauté, ta voix, ton sourire, ton humour, ta force de caractère, tes conseils, tout nous manque de toi. Nous avons mal de toi.

Elle a été incinérée le jeudi 19 mars 2015 dans la glauque rue du Silence.

En ce midi nuageux, un être peu ordinaire nous a accueillis avec quelques-uns de

ses amis. Souriant, dans un costume élégant, il s'est assis devant dans la salle. Il a pris la parole en premier devant les gens qui ont tant aimé sa maman. Ce Monsieur-là n'a que 13 ans. Et bon sang, qu'il est beau ! Il a du chien, ce Nathan ! J'espère qu'il aime qu'on le lui dise. Il a raison d'aimer cela. Il a pris la parole avec une belle voix, une voix douce pour lire ce texte qu'il avait écrit tout seul, comme un homme. Des mots doux qui sentent bon l'amour, la tristesse et la vie. Cette vie-là tient de toi. C'est certain, Flo. Tu n'as pas tout perdu. On t'aime.

Tes clowns très tristes.

Florence Desternes avait illuminé de son talent les revues de 2000 à 2002 (et notamment les éditions d'anthologie « And the winner is » de juin 2000 et « Grognard's angels » de juin 2001).

La Conférence du jeune barreau s'associe à la douleur des proches de Florence, et lui dédiera la Revue du 11 juin prochain.

# LA JUSTICE EN DANGER

Mesdames, Messieurs, Chers confrères,

C'est la première fois que l'ensemble des avocats, magistrats, greffiers et membres des personnels des greffes et des parquets, experts judiciaires se réunissent pour dénoncer le manque de moyens accordés par le gouvernement à la justice. Ce consensus est à l'image de l'état des choses.

Le Gouvernement entend imposer à la Justice, en quatre exercices budgétaires, une diminution de son budget de 10% (4% en 2015, puis 2% de plus en 2016, 2% de plus en 2017 et 2% de plus en 2018) !

Ceci alors que, de façon endémique, le SPF Justice est dans l'incapacité de payer ses fournisseurs. Son passif (cumulé) au 31 décembre 2014 était de l'ordre de 188 millions d'euros.

Ceci alors que les bâtiments de justice (on ne parlera plus de Palais...) sont, pour la plupart, dans un état de délabrement abominable.

Ceci alors que l'aide juridique est, depuis plus d'une législature, dans le marasme, le Gouvernement n'assurant même plus le maintien de la valeur du point, alors pourtant que les prestations à défrayer n'augmentent pas (et, même, diminuent).

Ceci alors que les services des greffes continuent à travailler, en dépit de tout bon sens, sans informatique ou avec une informatique préhistorique (les frais postaux qu'assume le SPF Justice s'élèvent à 28 millions d'euros ! Sans parler des frais que les autres SPF exposent pour adresser des plis à la Justice !).

Certes, il reste des marges de progression. Avec un peu d'imagination et de bonne volonté, il est possible, çà et là, de faire preuve de créativité. De faire plus, ou mieux, avec moins. Mais il y a des limites infranchissables.

La Justice, ce n'est pas qu'un SPF. C'est, avant tout, l'un des trois pouvoirs constitutionnels sur lequel se fonde notre État démocratique.

La Justice doit avoir les moyens de fonctionner. Avec des cadres adéquats, dans des bâtiments adaptés et entretenus, avec du matériel – informatique, surtout – performant. Avec des greffes ouverts, puisqu'ils ne peuvent même pas être

atteints par des communications électroniques. Dans des lieux accessibles aux justiciables, et aussi ceux qui ne possèdent pas de véhicules privés.

L'accès à la justice pour tous, les plus démunis qui bénéficient de la maigre aide juridique qui leur est jusqu'ici concédée, mais aussi ceux qui ne sont que de peu au-dessus de son plafond, est un droit constitutionnel qui doit être assuré par l'État.

Nous devons accepter les critiques justifiées, oui. Améliorer certaines pratiques, voire nous défaire de réflexes contre-productifs, oui. Nous ouvrir à des solutions novatrices, comme il y en a dans le Plan Justice de Monsieur le Ministre de la Justice. Oui.

Mais nous ne pouvons accepter des mesures d'économie qui frappent tout de façon aveugle et indistincte. Nous ne pouvons accepter des coupes irréflechies, qui induisent des restrictions à l'accès à la justice injustifiées. Des mesures qui mettent en cause le fonctionnement même de l'institution. Non.

10% de moins, à un tel rythme qui plus est, c'est intenable, inacceptable. Non.

Non, trois fois non, parce qu'une justice qui fonctionne est la seule garante de nos valeurs fondamentales : liberté, égalité, solidarité, dignité, sécurité, ... mais aussi richesse économique. Le rapport Yarrow a démontré qu'une justice qui fonctionne bien était une condition indispensable du développement économique.

Et tant pis si la circulaire du Ministre du Budget ne peut, dès lors, pas être respectée. Et tant pis si l'inspection des finances le fait remarquer. La convention européenne des droits de l'Homme, à laquelle la Belgique a adhéré il y a 60 ans, et notre propre constitution ont une valeur supérieure.

Les citoyens, les justiciables, ont droit à avoir accès à une justice qui fonctionne.

Merci d'être là si nombreux pour le dire : il faut sauver le pouvoir judiciaire.

Luttons,

Patrick Henry, président d'AVOCATS.BE



©giuseppe Torreni



© Michel Masquelier www.localix.be



## OÙ EST PASSÉE RAYMONDE ?

**Vendredi 20 mars 2015, nous nous sommes réunis pour sauver la Justice.**

Vaste programme... Aussi vaste que la salle des Pas Perdus qui, noire de monde, a accueilli magistrats, avocats, juristes, experts et membres du personnel des greffes et des parquets de tout le pays venus défendre, à l'unisson, la voix de la Justice. Une chance qu'elle a les yeux bandés, la Justice. Sinon, elle tremblerait d'effroi devant le sort qui lui est réservé. Les magistrats qui quittent leur poste ne sont pas remplacés. Les tribunaux de première instance et de commerce de Bruxelles (du moins, francophones) ont accumulé un tel retard qu'ils ont dû fermer leurs portes l'après-midi pour espérer le combler et délivrer les jugements rendus dans des délais acceptables, à défaut d'être légaux. Nous connaissons tous l'état dramatique des locaux dans lesquels nous travaillons. Un jour, on m'a même fait savoir que la copie du jugement que j'attendais depuis des semaines n'était pas imprimée... faute de papier. Le buste est fissuré, la balance penche dangereusement vers un seul côté et le glaive s'appête à frapper. Des orateurs de renom ont pris la parole pour défendre le troisième pouvoir. « Luttons ! » a enjoint Me Patrick Henry, président d'Avocats.be. Le combat que nous menons ne concerne pas des droits individuels mais bien la sauvegarde de la démocratie. En effet, notre classe politique semble avoir oublié que, sans le troisième pouvoir qui se désagrège sous nos yeux, les deux premiers sont également condamnés. A quoi bon faire des lois et les exécuter si personne ne peut condamner ceux qui les transgressent ? Le 20 mars 2015, nous étions dignes... presque trop. Pas de piquets de grèves pour la Justice, ni de braséros, ni, encore moins d'actions coup de poing à la Raymonde Le

Lepvrier et certainement pas de Jupiler depuis que Monsieur Paul, en précurseur, a déserté le vestiaire des avocats. A l'aube de la réforme la plus catastrophique que le pouvoir judiciaire s'appête à connaître (ce qui n'est pas peu dire), elle semblait bien timide, la voix de protestation qui s'est élevée, dans la salle des Pas Perdus.

Elle avait pourtant tant à dire.

En novembre et décembre 2014, quatre journées de manifestation ont été largement suivies dans le pays pour soutenir des exigences individuelles : un pouvoir d'achat élevé, une sécurité sociale fédérale et forte, une relance durable, l'emploi et la justice fiscale.

Pour défendre leur portefeuille, les belges se sont levés comme un seul homme et ont fait résonner leur cri de douleur dans les rues de la ville. Résultat ? Un pays paralysé et un gouvernement forcé d'écouter.

Lorsque les acteurs de la justice soutiennent leur mère nourricière, pas de remous. On parle, on applaudit, et on s'en retourne vers ses dossiers.

Serions-nous trop bien élevés ?

Voilà tout le paradoxe des gens passionnés par leur métier : on peut allègrement limiter leurs moyens d'existence, ils continueront jusqu'au bout d'exercer ce métier parce qu'ils sont animés par leur passion et par une foi qui dépasse largement le cadre professionnel du commun des mortels.

Les magistrats venus défendre leur métier, vendredi, continueront de siéger parce que Justice doit être rendue, même quand les plafonds s'écroulent. Les greffiers continueront de taper les jugements, même sur des machines qui datent de la guerre froide parce que sans eux, les mots ne sont que du vent. Quant aux avocats, ils continueront de défendre les intérêts de leurs clients.

Mais seuls les plus passionnés et les plus acharnés continueront dans ces conditions, au détriment du justiciable... Jusque quand ?

Aurore Van Calster

# A GAME OF THRONES (OU PAS) :

## LA PROTECTION DES ARMOIRIES EN DROIT POSITIF

Laurent STERCKX  
([mentionmarginale.wordpress.com](http://mentionmarginale.wordpress.com))

Si le *geek* qui sommeille en vous a toujours rêvé de disposer d'un blason flamboyant à la manière des seigneurs des Sept Couronnes, voici peut-être la solution. En effet, même si la question du droit aux armoiries peut sembler appartenir à une époque révolue pleine de châteaux, de faits de chevalerie et de damoiselles en détresse, le droit positif belge contient pourtant toute une série de dispositions, encore en vigueur de nos jours, réglant la reconnaissance, la création, l'utilisation et la protection des blasons.

Pas question dès lors d'aller copier impunément des armoiries existantes. Tout d'abord, le lion des *Lannister*, le loup des Stark et le dragon à trois têtes des *Targaryen*, en tant que créations originales, sont bien évidemment couvertes par les règles tendant à la protection des droits intellectuels. Mais, plus fondamentalement, et même à supposer que les armoiries en question soient suffisamment anciennes pour que les droits d'auteur de leur créateur aient expiré, le porteur légitime d'un blason pourra s'opposer à son utilisation par des tiers au motif que celui-ci est l'accessoire de son nom ou de son titre.

Si votre famille ne dispose pas d'un blason – et que vous en souffrez – rien ne vous empêche d'en créer un *ab initio*. Pour ce faire, rien de plus simple : suivez le guide...

### UNE AFFAIRE D'ETAT(S)

S'il est peu aisé de dater l'origine des armoiries avec précision, la plupart des historiens s'accordent à estimer leur apparition à l'époque féodale. Elle s'expliquerait par la nécessité pour les chevaliers, dont l'équipement militaire s'uniformisait, de s'identifier sur le champ de bataille en parant leur bouclier d'un signe de reconnaissance. Symbole individuel à l'origine, le blason devint toutefois progressivement héréditaire.

La liberté du choix céda ensuite la place à un accaparement par le Souverain de la prérogative d'attribuer des armoiries et l'on vit, petit à petit, se mettre en place ce que l'on appellera

aujourd'hui « une régulation du secteur » entraînant l'édiction des premières règles héraldiques.

L'héraldique présentait, en effet, une utilité publique manifeste, puisque les blasons pouvaient être reproduits sur des sceaux destinés à authentifier des documents. Les armoiries du Souverain se confondaient d'ailleurs souvent avec celles de l'État lui-même et le sceau royal servait ainsi à signer les actes de puissance publique. On ne s'étonnera pas dès lors que le sceau de l'État belge – qui est apposé encore de nos jours sur l'exemplaire original des lois votées par le Parlement fédéral<sup>1</sup> – fût déterminé sur le modèle des armoiries de Léopold I<sup>er</sup><sup>2</sup>. Les différentes entités fédérées disposent également d'armoiries propres<sup>3</sup>, même si aucune disposition ne leur impose de sceller leurs décrets de celles-ci.

L'origine familiale des armoiries, et leur caractère d'accessoire au patronyme, permet également de les rattacher aux règles de l'état civil, ce qui explique que les réglementations héraldiques sont essentiellement nationales – un changement de nationalité pouvant ainsi faire perdre à l'intéressé le droit de porter ses armoiries<sup>4</sup> (de les « assumer », comme on dit dans le jargon). Cela étant dit, le droit international n'ignore pas totalement la question des armoiries. Outre le fait que les créations récentes sont, de manière générale, couvertes par le droit de la propriété intellectuelle, largement harmonisé au niveau international, on peut relever l'existence de la *Convention de Paris de 1883* dont l'article 6ter impose spécifiquement aux États signataires d'interdire toute utilisation par des tiers des armoiries d'États et d'organisations internationales, ainsi que toute imitation de celles-ci du point de vue héraldique.

### « JE NE SUIS PAS NOBLE, EST-CE GRAVE DOCTEUR ? »

Il est unanimement reconnu que les armoiries n'ont jamais été réservées aux nobles et que, de tout temps, des armoiries

roturières ont coexisté parallèlement à celles de la noblesse. Toutefois – la complexité institutionnelle de la Belgique étant ce qu'elle est – cet élément aura une influence sur la détermination de l'autorité habilitée à concéder vos armoiries. En effet, bien que les communautés soient en principe compétentes, en vertu de leurs attributions culturelles, pour édicter les règles relatives aux armoiries en général, il y a lieu cependant de tenir compte de l'article 113 de la Constitution qui attribue au Roi le pouvoir de conférer des titres de noblesse et qui est généralement interprété comme lui permettant de régler le port des armoiries des personnes auxquelles un tel titre est reconnu. En d'autres termes, si vous êtes noble, vos armoiries seront reconnues ou concédées par le Roi, alors que si vous n'appartenez pas à la noblesse, votre diplôme d'armoiries vous sera accordé par le Ministre de la Culture de la communauté à laquelle vous appartenez.

Après, certes, la qualité de noble vous octroie l'immense avantage de pouvoir timbrer votre écu d'une couronne ou d'un heaume d'or, de l'entourer de *tenants* (personnages humanoïdes supportant l'écu), de *supports* (animaux supportant l'écu), ou de *bannières* et de l'envelopper dans un *manteau* héraldique, mais c'est à peu près tout. Attention toutefois : certains considèrent que l'interdiction pour les roturiers de se parer des attributs précités tombe sous le coup de l'article 230 du Code pénal qui punit d'une amende de deux cents à mille euros quiconque se sera publiquement attribué des titres de noblesse qui ne lui appartiennent pas<sup>5</sup>. Car on ne rigole pas avec la science héraldique ! Et que ceux qui pensaient que les juristes avaient le monopole du langage obscur et ésotérique rangent leur sourire narquois : les héraldistes n'ont rien à leur envier en termes de formules alambiquées. Ainsi, par exemple, on ne dira pas qu'un blason

est jaune ou rouge mais qu'il est « d'or » ou « de gueules », on ne parlera pas de droite ou de gauche mais de « dextre » et de « senestre » et un animal dont la langue est d'une couleur différente du reste du corps sera décrit comme étant « lampassé ».

### UNE PROTECTION QUI A UN PRIX...

Les armoiries étant considérées comme un accessoire du nom patronymique, elles sont la propriété de la famille qui les possède. Il en découle que le propriétaire légitime d'armoiries peut s'opposer aux usurpations de celles-ci par des tiers en saisissant les tribunaux civils et réclamer l'indemnisation de tout préjudice, moral ou matériel, qu'il aurait subi de ce fait<sup>6</sup>. La propriété des armoiries nobles se prouve par la production des lettres patentes du souverain qui les a concédées. Quant aux armoiries roturières, elles se prouvaient jusque récemment par toute voie de droit. Une pratique répandue consistait en la publication régulière d'armoriaux (recueils d'armoiries) par des associations spécialisées, tels l'OHGB, qui étaient ensuite déposés à la Bibliothèque royale pour leur donner date certaine<sup>7</sup>.

Depuis lors, les communautés ont légiféré pour mettre en place une procédure officielle d'enregistrement des armoiries auprès de l'autorité compétente<sup>8</sup>. Pour ceux que ça intéresse, la procédure d'enregistrement des armoiries non nobles est fixée, en Communauté française, par un arrêté du 14 octobre 2010<sup>9</sup>. A noter cependant que toute demande d'enregistrement est soumise au paiement d'une redevance de 500 €, laquelle ne comprend pas la rémunération de l'artiste chargé de dessiner le blason sur le diplôme. On vous laisse apprécier si ce jeu (de trônes) en vaut la chandelle...

<sup>1</sup> Voy. l'art. 3 de la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires (M.B. 21.06.1961).

<sup>2</sup> Arrêté royal du 17 mai 1837 qui détermine le sceau de l'Etat, pris en exécution de l'article 125 (aujourd'hui : 193) de la Constitution.

<sup>3</sup> Voy. not. le décret du 3 juillet 1991 déterminant le jour de fête et les

emblèmes propres à la Communauté française de Belgique (M.B. 03.07.1991) ; le décret du 7 novembre 1990 fixant les armes, le drapeau, l'hymne et le jour de fête de la Communauté flamande (M.B. 06.12.1990) et le décret du 23 juillet 1998 déterminant le jour de fête et les emblèmes propres à la Région wallonne (M.B. 08.08.1998).

<sup>4</sup> E. CUSAS, Le statut de la noblesse en France et en Belgique, Bruxelles, Bruylant, 2002, p. 282.

<sup>5</sup> Ibidem, p. 283.

<sup>6</sup> Ibidem, p. 278-279.

<sup>7</sup> Loi du 8 avril 1965 instituant le dépôt légal à la Bibliothèque royale de Belgique (M.B. 18.06.1965).

<sup>8</sup> Décret du Parlement flamand du 3 février 1998 fixant les armoiries de personnes privées et d'institutions (M.B. 21.03.1998) et décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale en Communauté française (M.B.

23.11.2010).

<sup>9</sup> Arrêté du Gouvernement du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale en Communauté française (M.B. 23.11.2010).

# TOUSSAINT AU PRINTEMPS

Olivier Collon

C'est le philosophe Alain, injustement tombé dans l'oubli, si pas totalement ignoré, qui, dans un de ses « Propos », écrivait :

« Il n'est pas étonnant que la Toussaint et la fête des morts, qui ne sont qu'une seule fête en deux pensées, se trouvent placées en ce moment de l'automne où il est clair que tout se défait, et que rien ne s'annonce encore. Tout s'efface par cette pluie infatigable, mais tout n'est pas effacé ; les feuilles retournent aux éléments, mais elles signifient encore ce qu'elles furent. Ainsi notre pensée remonte contre le temps et médite sur l'irréparable. Et, parce que le spectacle des choses règle nos pensées bien plus que nous croyons, nous voilà à « commémorer ».

Notre barreau s'honore par le souvenir de ses morts. Depuis toujours, mais peut-être surtout aujourd'hui, alors qu'il a tant de chats à fouetter.

Je me souviens que le traditionnel hommage qui leur est

rendu se faisait lors de la rentrée solennelle du Jeune Barreau, en novembre justement. Avant le discours de l'orateur, la réplique du président de la Conférence et la conclusion du Bâtonnier, la séance commençait par la lecture des noms inscrits dans le marbre du Mémorial d'honneur des avocats victimes des guerres de 1914-1918 et 1940-1945.

Dans la seconde liste, ces noms juifs, pas si nombreux finalement, j'ai retenu surtout celui de Saül Pinkous, peut-être parce qu'il était l'antépénultième.

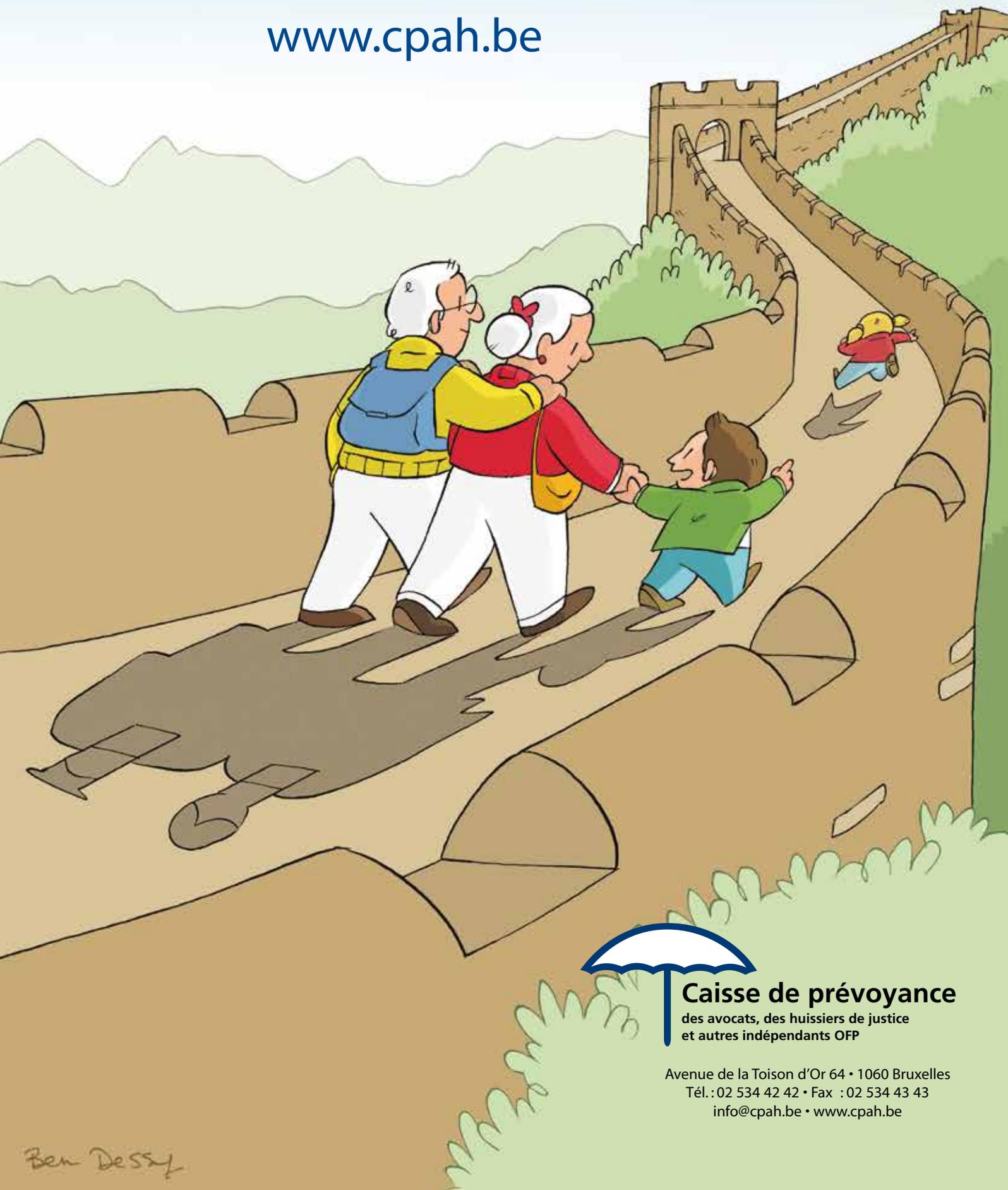
C'est après tous les discours que le chef de l'Ordre prononçait encore les éloges funèbres. C'est ce qui s'appelle « charger la barque ».

Les temps ont changé depuis qu'il n'y a plus de saison, comme on dit. La rentrée a été déplacée en janvier et les éloges funèbres ont lieu maintenant en mars, en avril, voire en mai, et une séance spéciale leur est consacrée. C'est inutile mais c'est magnifique. Il faut voir ces familles, ces « huiles », ces quelques confrères, qui, en l'espace d'un après-midi qui ne dure qu'une bonne heure en réalité, prennent le temps « de s'arrêter et de s'incliner », en mémoire de ceux, importants ou pas, qui se sont arrêtés pour toujours, qui sont sortis du temps. La grande salle de la Cour de cassation n'est pas pleine, loin s'en faut. A quelques exceptions près, il n'y a là que des avocats obligés, anciens bâtonniers, membres et anciens membres du Conseil de l'Ordre. Ils écoutent les petites anecdotes, les bons mots, les citations.

Et puis chacun rentre chez soi, retourne à ses affaires. C'est le retour au silence après avoir sacrifié au culte de l'inutile. Donc c'est magnifique. C'est pourquoi j'ai voulu en parler aujourd'hui, à la veille des bien nommées vacances.

# La pension complémentaire spécialement pour vous

[www.cpah.be](http://www.cpah.be)



**Caisse de prévoyance**  
des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
[info@cpah.be](mailto:info@cpah.be) • [www.cpah.be](http://www.cpah.be)

# UN AVOCAT AU BOUT DU MONDE

Par Céline Wiard



**Sarah Honinckx** a été inscrite sur la liste des stagiaires à compter de septembre 2010 et a interrompu sa carrière d'avocate à compter du mois de janvier 2015.

Elle est partie travailler quelques mois pour un cabinet d'avocats situé à Bangkok, elle nous explique pourquoi.

**Q : Chère Sarah, tu as débuté ton stage chez van den Berg & Partners. Quel avocat étais-tu ?**

**A :** Après mon master, j'ai d'abord travaillé quelques mois auprès de l'autorité belge de la concurrence avant d'entamer mon stage chez van den Berg & Partners en tant que collaboratrice de Me Marcel Joachimowicz et Me Lawrence Muller.

J'ai principalement pratiqué du droit commercial, droit bancaire et droit civil.

**Q : Tu as choisi de partir vivre à Bangkok un peu plus d'un an après ton inscription au tableau. Quelles sont les raisons de ce choix ?**

**A :** J'avais envie de vivre une expérience professionnelle à l'étranger. Au départ, j'avais envisagé les Etats-Unis ou l'Asie du Nord. Le hasard des rencontres m'a ouvert une opportunité à Bangkok et j'en suis ravie. La situation en plein changement et les défis auxquels sont confrontés la Thaïlande et plus largement les pays de l'ASEAN sont passionnants.

Parallèlement à l'incroyable croissance dont bénéficie cette région, je découvre une réelle volonté du monde juridique,

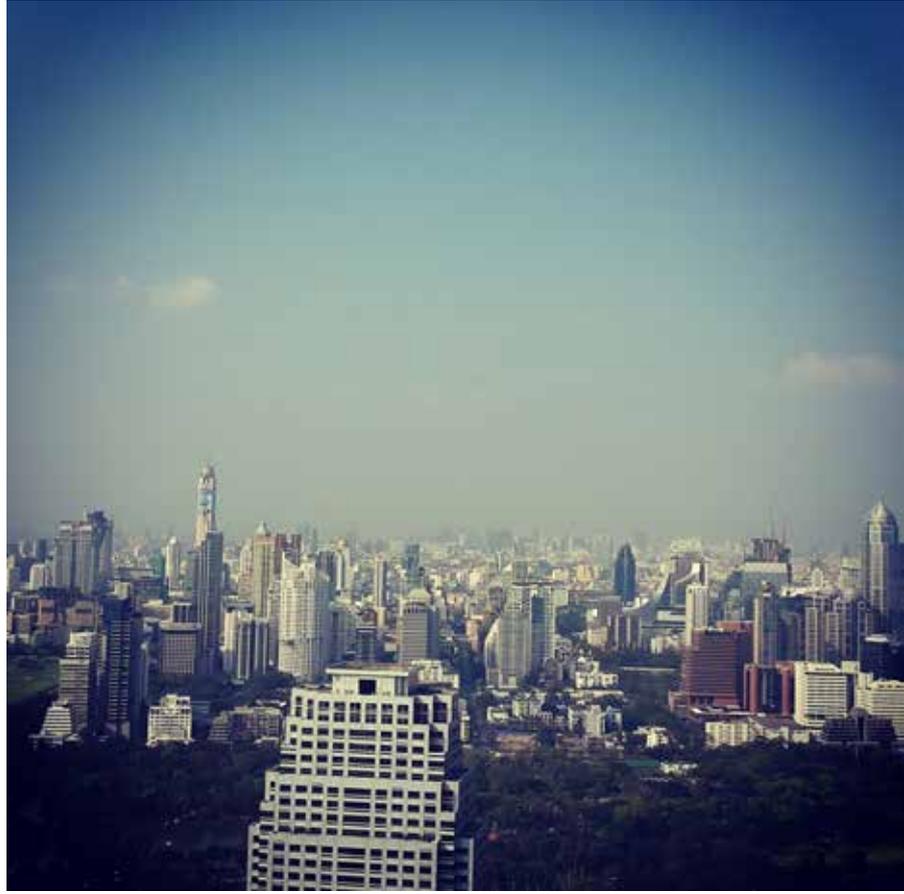
et également politique, de sortir de la corruption, ultra présente. Je constate une volonté d'intégration à tous les niveaux des valeurs de *good governance* afin d'atteindre un climat démocratique.

**Q : Ainsi, tu conserves ton statut d'avocat durant ces quelques mois à Bangkok ?**

**A :** Non. J'ai ici un statut de juriste incompatible avec la qualité d'avocat en Belgique. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, la loi thaïe réserve l'accès à la profession aux nationaux.

**Q : Pourquoi avoir choisi la Thaïlande et plus particulièrement Bangkok ?**

**A :** Comme je le disais, au départ, je



n'avais pas envisagé cette destination. Suite à une rencontre avec des avocats thaïs qui m'ont fait part de l'importance des interactions entre les fournisseurs locaux et les entreprises européennes et américaines, ce choix m'a semblé évident.

**Q : Comment ce choix a-t-il été accueilli par ton entourage professionnel (patron/autres partners) ?**

**A :** Beaucoup de soutien et énormément d'enthousiasme. Si j'avais le moindre doute avant de leur faire part de ma décision, j'en étais convaincue après.

**Q : Comment envisages-tu la poursuite de ta carrière**

**professionnelle au terme de ces quelques mois ?**

**A :** Une expérience telle que celle-ci permet de se remettre en question et de préciser ses choix professionnels. Je pense rentrer à Bruxelles tout en suivant avec intérêt le développement de l'Asie du Sud-Est.

**Q : Quel conseil donnerais-tu à nos confrères qui envisagent de quitter le Barreau ou du moins « suspendre » leur activité d'avocat pour un terme défini ?**

**A :** Ne surtout pas hésiter, si vous en avez l'opportunité. Il me semble que toute expérience à l'étranger, si elle est bien préparée, sera évidemment enrichissante.

**Q : Une anecdote ?**

**A :** A part le fait que la première Constitution thaï ait été écrite par un gantois, Gustave Rolin-Jaequemyns, il y a évidemment beaucoup d'autres anecdotes. La Thaïlande est pleine de contrastes. Très attachée à ses traditions et à la notion de respect, il est par exemple interdit pour une femme de croiser les jambes dans une salle d'audience au risque d'en être expulsée pour insulte au tribunal. Par contre, le « quartier des affaires » se transforme la nuit en... « foire aux clichés » avec ses ladyboys, ses ping pong shows et ses montagnes de marchandises contrefaites. Détail que je ne connaissais d'ailleurs pas la première fois que je suis sortie un peu tard du bureau.

# Antidote

## Soignez votre français

**Correcteur** avancé avec filtres intelligents  
**Dictionnaires** riches et complets  
**Guides** linguistiques clairs et détaillés



Antidote est l'arsenal complet du parfait rédacteur.

Que vous rédigez un message électronique, un rapport, un contrat ou une mise en demeure, cliquez sur un bouton et voyez s'ouvrir un des ouvrages de référence parmi les plus riches et les plus utiles jamais produits. Si vous écrivez en français à l'ordinateur, Antidote est fait pour vous.

Pour Windows, Mac OS X et Linux. Pour les compatibilités et la revue de presse, consultez **[www.antidote.info](http://www.antidote.info)**.

Dictionnaires et guides aussi offerts sur iPhone et iPad.



**Druide**

Pour une démo gratuite :  
[melissa@abcsoft.be](mailto:melissa@abcsoft.be)



# EVELYNE FAIT SON CINEMA

## The Hours - 2002

Depuis ses débuts, le cinéma a puisé dans la littérature pour se constituer des scénarios : au total, on estime à 65 % la proportion des films issus, de près ou de loin, de pièces de théâtres, romans, nouvelles, biographies, etc. (M. SERCEAU, L'adaptation cinématographique des textes littéraires, Céfal, Liège, 1999, p. 8).

Pour *The Hours* (2002), le réalisateur anglais Stephen Dandry (aussi *Billy Elliot* et *The Reader*) a adapté le roman bestseller éponyme de Michael Cunningham (Prix Pulitzer 1998). Ce qui complique la tâche, c'est que le roman est lui-même une mise en abyme d'un roman célébré par les anglophones : *Mrs Dalloway* par Virginia Woolf, paru en 1925. Nous nous trouvons donc plongés en plein mélange des procédés narratifs de littérature et de cinéma.

Le titre du film peut aussi évoquer la nouvelle de Stefan Zweig, *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme* (1927) lui-même faisant écho au roman *Vingt-quatre heures d'une femme sensible* par Constance de Salm (1824). Nous baignons donc en pleine intertextualité !

Une journée donc, quelques heures, pour capter le sens, rendre l'essence de la vie des protagonistes : c'est le thème de *The Hours*, le roman et le film ; et c'est celui de *Mrs Dalloway*, le roman.

Une journée, dans le film, vécue à trois moments différents du 20<sup>e</sup> siècle, respectivement par trois femmes. Virginia Woolf (Nicole Kidman) fait un séjour dans la campagne anglaise suite à des crises de dépression et rédige le manuscrit de *Mrs Dalloway* pendant l'année 1923. Laura Brown (Julianne Moore), mère au foyer malheureuse

dans l'Amérique des années 1950 lit passionnément ce roman qui la poussera à changer le cours de sa vie. Clarissa Vaughan (Meryl Streep) incarne une femme de 2001, soumise aux mêmes tourments sentimentaux et relationnels que Clarissa Dalloway.

Dans ces histoires parallèles se développent, en filigrane, les thématiques chères à Virginia Woolf : le suicide (le sien ou celui des autres), l'homosexualité (masculine ou féminine, assumée ou non), la place de la femme dans la société, la confusion, la quête de soi, les apparences.

Comme *Mrs Dalloway*, ces héroïnes qui semblent fortes de prime abord subissent en réalité le poids du sens du devoir. Et si elles paraissent futiles dans leur obsession d'organiser des fêtes, d'être les meilleures « hôtesse » possible, elles se révèlent en réalité nostalgiques, éprouvées, prises de vertige face à des préoccupations bien plus profondes quant à leur place comme être humain à part entière, à la recherche du sens de leur vie.

Plus qu'une subtile transposition de *Mrs Dalloway*, le film *The Hours* est une ode au génie et à l'œuvre toute entière de Virginia Woolf dont il rappelle immanquablement le style. Il se refuse à toute prédominance de l'intrigue, au profit d'une succession de moments banals ou sombres qui, à l'instar des personnalités des héroïnes, ne nous laisseront découvrir par nous-mêmes leur richesse et leur lumière qu'après le générique de fin.

On ne peut rêver meilleur film pour apprécier un grand moment de cinéma, tout en retrouvant l'envie de la lecture.

Evelyne Esterzon

**Jorge Hortua**

<http://www.j-hortua.com> -  
<https://www.facebook.com/jhortuaphotography?fref=ts>

# UN JOUR, IL DÉCIDE D'ABANDONNER L'HORECA POUR SE CONSACRER À SA PASSION : LA PHOTO. DU PLUS LOIN QU'IL SE SOUVIENNE, JORGE A TOUJOURS EU UN APPAREIL PHOTO EN POCHE, QUI L'A ACCOMPAGNÉ DANS LES VOYAGES DE SON ENFANCE. MAIS C'EST À L'ADOLESCENCE, REPÉRÉ PAR UN PROFESSEUR, QU'IL RÉALISERA L'IMPORTANCE DE CET ART DANS SA VIE. EN COLOMBIE, IL DÉCIDE D'APPRENDRE LE MANIEMENT DE L'APPAREIL PHOTO. CET APPRENTISSAGE VA RÉVOLUTIONNER SA DÉMARCHE ARTISTIQUE. CAR C'EST LÀ QUE RÉSIDE L'ORIGINALITÉ DE SON TRAVAIL : composer l'image en exploitant toutes – mais exclusivement – les facettes de son appareil. Aucune de ses photos n'est retouchée, il y tient. Elles sont toutes le fruit d'un jeu, tantôt de miroirs, tantôt de longueur d'exposition. Jorge est fasciné par le reflet, que lui a inspiré le roman de Lewis Carroll (De l'autre côté du miroir, ndlr). Et par le mouvement. Celui qui, dit-il, doit guider l'œil du spectateur pour l'emmener inconsciemment vers chacun des détails de la photo. Le personnage principal de ses compositions, c'est la lumière. C'est elle qui entraîne le regard et « incite à lire les photos ». Il prépare d'ailleurs un livre de photos de Bruxelles dont la lumière sera la protagoniste.

**Par Florence Margenat**

Jorge Hortua. Retenez ce nom. Il sonne comme une invitation au voyage... Pas celui du Jeune Barreau – du moins pas celui de cette année – mais celui de l'art.

Jorge est colombien, et cuistot de formation. Un jour, il décide d'abandonner l'Horeca pour se consacrer à sa passion : la photo. Du plus loin qu'il se souvienne, Jorge a toujours eu un appareil photo en poche, qui l'a accompagné dans les voyages de son enfance. Mais c'est à l'adolescence, repéré par un professeur, qu'il réalisera l'importance de cet art dans sa vie. En Colombie, il décide d'apprendre le maniement de l'appareil photo. Cet apprentissage va révolutionner sa démarche artistique. Car c'est là que réside l'originalité de son travail : composer l'image en exploitant toutes – mais exclusivement – les facettes de son appareil. Aucune de ses photos n'est retouchée, il y tient. Elles sont toutes le fruit d'un jeu, tantôt de miroirs, tantôt de longueur d'exposition. Jorge est fasciné par le reflet, que lui a inspiré le roman de Lewis Carroll (De l'autre côté du miroir, ndlr). Et par le mouvement. Celui qui, dit-il, doit guider l'œil du spectateur pour l'emmener inconsciemment vers chacun des détails de la photo. Le personnage principal de ses compositions, c'est la lumière. C'est elle qui entraîne le regard et « incite à lire les photos ». Il prépare d'ailleurs un livre de photos de Bruxelles dont la lumière sera la protagoniste.

Tantôt inspiré par le mouvement cubiste, tantôt par l'impressionnisme, Jorge ne se revendique toutefois d'aucun courant artistique. Seule importe la vision propre que l'artiste a voulu donner de la réalité, « une

expression sentimentale de couleurs, une suggestion de la réalité », explique-il avec un délicieux accent sud-américain. Il fait sien la devise de Giacometti : « The object of art is not to reproduce reality, but to create a reality of the same intensity ». Jorge s'inspire toutefois énormément de la peinture. Il dit apprendre beaucoup des peintres classiques, et notamment de Vermeer, qui selon lui excelle dans l'art de composer l'image. « Quelle que soit l'influence, une photo est bonne si la composition est bonne ».

Jorge Hortua est un artiste, dans ce que ce terme a de plus noble : il observe le monde qui l'entoure avec un regard particulier. Son regard. Toujours neuf, empli d'une curiosité presque enfantine. Il est continuellement à la recherche de l'ombre, du rayon de lumière ou du visage que son objectif pourra immortaliser au détour d'une rue, d'un bâtiment. Travailleur et perfectionniste, il veut faire découvrir son travail au public belge. Il a déjà exposé au Centre culturel d'Uccle et dans plusieurs associations. Aujourd'hui, on retrouve l'une de ses photographies – sa vision du Palais de Justice de Bruxelles – à la Young Gallery (voir encadré - avenue Louise 75B, 1050 Bruxelles).

Jorge estime être un homme comblé. « J'ai tout ce dont on peut rêver dans la vie : une femme, une famille, je fais ce que j'aime, je n'ai besoin de rien. Alors j'ai envie que mes photos servent à aider les autres ». Son rêve ? Que les bénéfices tirés de la vente de ses œuvres servent à financer des projets caritatifs ou humanitaires... Beau projet de vie. Surtout quand on sait qu'il n'a que 28 ans.



**boarding**  
concept

POUR TOUS VOS TRAVAUX D'IMPRESSION

Cartes de visite Livrées en 2 jours

Enveloppes

En-têtes

Mise en page

Tél.: 02 675 39 90  
[www.boardingconcept.be](http://www.boardingconcept.be)

Place André Duchêne, 4 - 1160 Auderghem - [info@easybc.be](mailto:info@easybc.be) - fax : 02 675 10 08



# LE BARREAU A UN INCROYABLE TALENT !

Artistes de tout poil, sportifs de haut niveau et même programmeurs, ... Vous ne les connaissez peut-être pas encore (et c'est un tort !), mais ils vont vous étonner ! Ces avocats ont comme point commun d'avoir un talent hors du commun, connu ou non, mais toujours assumé et l'envie de le faire découvrir à leurs confrères.

Pour son dernier numéro, la Conférence du Jeune Barreau vous emmène dans l'univers de Philippe SALA. Fondateur des radios Vibration et BX FM et de diverses ASBL, ancien échevin, avocat, ... Rien ne semble pouvoir l'arrêter.

**Tu vis une belle histoire d'amour avec la radio depuis plus de 30 ans. Raconte-nous comment ça a commencé.**

Tout a commencé dans les années 80, au moment de la folie des radios libres. On a fondé une radio, « Radio Freedom » – la bien nommée ! –, avec des amis. On émettait depuis Woluwé-Saint-Pierre, dans des garages. On faisait tout nous-mêmes... et on se faisait saisir notre matériel et nos émetteurs par le parquet ! A l'époque, toutes les radios étaient des radios pirates. C'était très exaltant ! Par la suite, mes activités politiques – j'ai été président des jeunes de mon parti et échevin pendant une quinzaine d'années – et professionnelles m'ont pris beaucoup de temps, donc j'ai mis la belle histoire d'amour entre parenthèses pendant quelque temps.

Et puis des amis qui n'avaient jamais quitté la radio sont venus me chercher pour réorganiser les choses. Donc j'ai replongé (rires) ! D'abord par « Action FM », une radio thématique musicale centrée sur le rap et le hip-hop, qui a été repensée au milieu des années 2000 pour devenir « Vibration », qui est la seule radio à Bruxelles à diffuser exclusivement de la musique électronique, sur 107.2 FM et 91.0 FM à Mons. Et puis il y a eu BXFM, qui émet sur la fréquence 104.3 à Bruxelles et en périphérie.

**Justement, parle-nous de ton dernier bébé. Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore, qu'est-ce que c'est, BXFM ?**

Nous avons obtenu, en février 2013, l'autorisation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de créer une nouvelle radio. L'idée était de créer une radio thématique centrée sur Bruxelles, mais dans sa dimension européenne. Je me



sens profondément bruxellois ! J'aime ma ville, son ambiance, les relations qui s'y créent. Et j'ai toujours adoré la présence de l'Europe à Bruxelles, parce que ça lui donne une toute autre dimension et un rayonnement beaucoup plus grand, d'un point de vue international. J'ai donc toujours défendu l'idée de Bruxelles comme capitale européenne. J'avais même avec des amis, dans les années 80', créé l'association « EBI » (Europe Brussels International) pour promouvoir cette idée et faire du lobbying auprès des milieux politiques, économiques et culturels belges et bruxellois. Et on a fini par nous entendre ! (Rires)

Mais malgré tout, je trouvais qu'il manquait un petit quelque chose, pour vraiment faire le lien entre Bruxelles et l'Europe et permettre à la fois de vulgariser l'Europe auprès des Bruxellois, de souche comme expat's, et de mettre en avant tout ce qui se passe à Bruxelles, d'un point de vue politique, économique, intellectuel, social, culturel et artistique par des partenariats avec tous les acteurs bruxellois importants tels que BECI, le parlement européen, la région, le barreau de Bruxelles etc... La radio m'a semblé le bon moyen de le faire. Et le CSA m'a donné raison puisqu'il a choisi BXFM parmi plus de 20 projets, avec de sérieux concurrents du monde de médias.

## Et concrètement comment ça se passe, au quotidien, la gestion d'une radio ?

Pour « Vibration », on a une équipe d'une cinquantaine de bénévoles tous passionnés de musique électro, entourée d'une petite équipe de coordination, que je préside. Ça a permis et ça permet toujours à pas mal de jeunes motivés de se créer un CV avec une belle première expérience professionnelle, que ce soit en tant que techniciens, animateurs, informaticien ou journalistes, et de trouver

plus facilement un job rémunéré. Pour BXFM, on a aussi une grosse équipe de bénévoles mais aussi des personnes rémunérées. Toujours avec une équipe de direction derrière, bien entendu.

## Et à côté de la radio, le barreau. Pourquoi ?

A l'époque, il fallait faire son service militaire. J'avais été réformé à cause d'antécédents d'asthme dans ma famille. J'avais trouvé ça profondément injuste par rapport aux autres Belges et je voulais, d'une certaine manière, faire mon devoir envers mon pays. Et l'idée était toujours très ancrée dans les mentalités qu'être avocat stagiaire ne rapportait pas d'argent. Donc j'ai entamé mon stage, pensant que ça ne me rapporterait quasi rien. Et finalement, non seulement ça n'a pas été le cas, mais ça m'a plu. Alors j'ai continué ! (Rires)

Toutes ces activités ne sont-elles pas difficilement conciliables ?

Non, au contraire. Le barreau et la radio réunissent pas mal de valeurs qui me sont très chères. L'esprit de liberté, tout d'abord. L'esprit d'équipe, ensuite. Pour la radio, cela semble évident et essentiel, mais pour moi ça l'est aussi pour le barreau. Je n'envisage pas ma profession d'avocat autrement qu'en équipe, avec des collaborateurs. Plus fondamentalement, dans tout ce que j'ai entrepris, j'ai toujours travaillé en équipe, parce que c'est pour moi la seule manière de faire avancer des projets d'envergure. Ça crée parfois un peu des tensions mais même dans ces moments-là, c'est toujours enrichissant.

## C'est pas trop difficile de tout combiner ?

## Tu trouves encore le temps de dormir, de profiter de ta famille, de partir en vacances ?

J'arrive à tout combiner, oui ! La seule chose que je ne fais pas, c'est du sport. Mais par contre, j'ai créé une association sportive à Wezembeek-Oppeem qui a, aujourd'hui, plus d'un millier de membres. Donc je fais faire du sport aux autres à ma place ! (Rires) Plus sérieusement, il faut évidemment faire des choix. C'est pour ça que j'ai, à un moment, décidé d'arrêter la politique. Mais en interviewant des responsables politiques sur BXFM, ça me permet de continuer à participer au jeu de la démocratie.

## Et comment se passe une semaine typique dans la vie de Philippe SALA ?

Il n'y a pas de semaine typique. Et c'est justement ça tout l'intérêt ! :-)

## Traditionnelle dernière question : un conseil pour nos confrères qui, comme toi, ont un ou plusieurs talents ?

Mon conseil serait de les pousser à découvrir et à s'intéresser à un maximum de choses, et en particulier à des choses différentes et variées, en ce compris des activités bénévoles. Toutes les choses que j'ai entreprises, que je les ai aimées ou non, m'ont toujours apporté quelque chose. Toutes mes activités se sont nourries les unes les autres et m'ont enrichi. Je n'exercerais pas du tout mon métier d'avocat de la même manière si je n'avais pas vécu ces expériences.

# 2 AVOCATS UN RESTO



## **NUOVO ROSSO**

**Rue Bosquet, 62 à 1060 Bruxelles**

**Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne seront pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.**

**Ce midi : Nuovo Rosso**, rue Bosquet, 62 à 1060 Bruxelles, tél 02 538 89 28. Ouvert du mardi au samedi de 12h à 15h et de 19h à 22h30.

## Situation

**François (F) :** Situé pas trop loin de l'avenue Louise, juste derrière le siège du MR, le Nuovo Rosso présente tous les avantages de la proximité du Palais de justice, sans les difficultés de parking propres aux restaurants du « goulet ». Le cadre est chaleureux, la cuisine ouverte sur le restaurant... ça sent bon l'Italie quand on passe la porte ! En été, une petite terrasse occupe le trottoir où le chef prépare ses *arrosti* et autres grillades succulentes.

**Pierre-Yves (P-Y) :** « Chaleureux », le cadre ne le devient sans doute qu'après quelques gorgées de *vino rosso*. Cachée derrière une façade bureaucratique, l'adresse pourrait passer inaperçue au novice. Quant à la salle, on s'attendait à une ambiance moins Sodexho et un peu plus *Sorrento*.

Heureusement, les apparences ne nous ont pas découragés.

## Service

**F :** L'Italie est le pays qui a vu naître le mouvement Slow Food et il est certain que le chef du Nuovo Rosso est un adepte. L'accueil est souriant et la serveuse, italienne, vous décrira avec passion les différents plats à la carte. Le soir, on vous offrira certainement un délicieux petit *Cannolo*, ce dessert sicilien à la ricotta, pour agrémenter votre café.

**P-Y :** « Slow », le service l'est aussi. Avant de pouvoir savourer votre plat, il faudra vous armer de patience et d'un sérieux apéritif. L'occasion aussi de parfaire votre italien de cuisine, en déchiffrant le tableau noir.

Heureusement, nous fûmes patients.

## Repas

**F :** Si l'on vient au Nuovo Rosso, c'est avant tout pour ses délicieux plats de pâtes servis à même la poêle. *Linguine*,

*Papardelle*, *Gnochi* : les portions sont généreuses et le goût – excellent – attire les plus italiens de Bruxelles et d'ailleurs. Le midi, par souci d'efficacité, seuls 4 ou 5 plats sont proposés, dont les délicieuses *Papardelle al Ragù di Salsiccia* que l'on mange jusqu'à la dernière goutte d'huile en sautant la casserole avec un morceau de pain. Le soir, la carte s'étoffe et pour à peine 25 €, vous pourrez déguster des *pacheri al Granchio Reale* (crabe royal) ou à l'*Astice* (Homard) : un homard entier sur des pâtes sauce vin blanc et tomates, un vrai régal ! Le chef propose aussi différentes entrées (*Scarmoza*, charcuteries) et plats de viande ou poissons. Quelques desserts maisons délicieusement crémeux pour les amateurs.

**P-Y :** La poêle et son contenu sont, en définitive, les seules raisons justifiant de pousser la porte du Nuovo Rosso. Une fois posée entre les convives, la large poêle focalise les sens et l'ambiance austère passe au second plan. Son contenu est généreux et appelle au partage.

Et si, de ces plats capiteux, il ne fallait en retenir qu'un, ce seraient sans hésiter les *papardelle al ragu di salsiccia*. Pour le parfum enivrant du fenouil, le moelleux de la viande et la fraîcheur de l'assaisonnement, dont des pâtes kilométriques célèbrent l'union.

Heureusement, nous étions affamés !

## Conclusion

Passer la porte du Nuovo Rosso, c'est redécouvrir l'Italie qu'on aime : plats de pâtes généreux, antipasti, tiramisu, loin du snobisme de la « Grande cuisine italienne », vous y trouverez pour pas trop cher quelques-unes des meilleures recettes de pâtes de Bruxelles, à quelques pas du Palais de justice.

François Viseur et Pierre-Yves Thoumsin

# Calendrier en bref

## 5 mai

**Midi de la formation :** « Le droit de la copropriété du côté de l'avocat »

## 6 mai

Visite de l'expo Chagall

## 7 mai

**Colloque :** « Le bail et le contrat de vente face aux réglementations régionales »

## 18 mai

**Midi de la formation :** « Saisies et confiscations en matière pénale et indemnisation par ce biais de la victime de l'infraction contre les biens »

## 21 mai

Dîner des prix Boels

## 21 et 28 mai

**Colloque :** « La justice administrative »

## 22 mai

Tournoi de golf

## 3 juin

**Colloque :** « Les récentes réformes de droit bancaire et financier »

## 4 juin

Prix Lejeune et Janson

## 5 juin

**Colloque :** « Droit de l'Horeca. Actualités bien servies »

## 11 juin

Grande revue

## 14 juin

Tournoi de tennis et initiation au hockey pour les enfants

## 16 juin

**Midi de la formation :** « Mon audience idéale »

## 18 juin

Assemblée générale

## 2 au 4 oct.

Petit week-end de détente : Maastricht et sa région.

**Contact pour les annonceurs**

Jonathan DARCHAMBEAU  
Square du Bastion 1A  
1050 Bruxelles  
Tel : 02/790 42 42  
Fax : 02/790 42 40  
jdarchambeau@thellus.be

**Photos de couvertures :**

© Katia Melis  
**Photos intérieures :**  
© Katia Melis

Tel : 02/645 17 70  
Fax : 02/645 17 71  
t.sladkovsky@legalides.be

**Secrétaire de rédaction :**

Tatiana SLADKOVSKY

**Site internet :**  
www.cjbb.be

**Editeur responsable :**

Benoît LEMAL  
Chaussée de Waterloo 880  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/379 00 50  
Fax : 02/375 82 86  
b.lemal@sybartius.net

**Rédacteur en chef :**

Tatiana SLADKOVSKY  
Chaussée de la Hulpe 110/5  
1000 Bruxelles

**Infos légales**

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

## Petites annonces Cotisations

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Pierre-Yves Thoumsin  
pierre.yves.thoumsin@nautadutilh.com

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2013 -2014, les cotisations sont les suivantes :

**Membres effectifs :**

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :
  - ayant moins de 10 ans

- d'inscription : 50 €
- ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

**Membres affiliés :**

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

# DA OR

Revue internationale du droit des affaires

Internationaal tijdschrift voor ondernemingsrecht



## Le droit des affaires - Het ondernemingsrecht

La revue bilingue « *Le droit des affaires - Het ondernemingsrecht* » a pour objectif de donner des **informations actuelles, objectives et complètes dans la matière du droit des affaires.**

Le droit des affaires aborde des matières variées. La revue traite des matières suivantes : droit commercial, droit des sociétés, droit financier, droit de la concurrence, droit des obligations et contrats, droit de la faillite, etc.

Chaque numéro comprend des articles de doctrine, de la jurisprudence très large et des recensions de publications. La grande force de la revue est son caractère actuel. Les décisions de jurisprudence publiées sont inédites et le plus souvent publiées dans l'année où elles ont été rendues.

### D.A.O.R. en ligne

*Nous vous informons également, que le contenu de la revue est totalement intégré à Jura, notre bibliothèque juridique en ligne. La revue est également accessible via Jurisquare.*

*D'autre part, la **jurisprudence** excédentaire qui ne peut pas être placée dans la revue, par manque de place, est **disponible** pour les abonnés sur notre site en ligne [Legalworld.be](http://Legalworld.be)*

Un abonnement comprend **la participation gratuite** aux déjeuners-causeries.

➔ [shop.wolterskluwer.be/fr/DAOR-MG](http://shop.wolterskluwer.be/fr/DAOR-MG)



Rédacteurs : G. L. Ballon,  
D. Philippe

Code produit : BP/DAOR-MG

Volume : ± 400 pages

Publication : Périodique

Fréquence : Trimestrielle

Abonnement :

€ 220,00 TVAC (€ 207,55 HTVA)

[shop.wolterskluwer.be](http://shop.wolterskluwer.be)



Wolters Kluwer